



*VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES*

# LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES  
NUMÉRO 60 – Juin 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008.**

**I – Administration générale**

***Finances***

- 1.1 - Compte de gestion du Trésorier municipal - budget principal - exercice 2007.
- 1.2 - Compte de gestion du Trésorier municipal - service de l'assainissement - exercice 2007.
- 1.3 - Compte administratif 2007 – budget principal.
- 1.4 - Compte administratif 2007 – budget assainissement.
- 1.5 - Affectation du résultat de fonctionnement - budget principal - exercice 2007.
- 1.6 - Adhésion de la Ville à l'association Finances - gestion - évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE-CT).

***Ressources humaines***

- 1.7 - Formation des Elus
- 1.8 - Personnel communal - Revalorisation de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles de la crèche familiale.
- 1.9 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.
- 1.10 - Fixation d'un taux horaire pour le personnel d'animation de langues étrangères.

***Service juridique***

- 1.11 - Délégation de Service Public - fourrière municipale.

**II – Culture, Jeunesse et Sports**

- 2.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de musique de la Garenne-Colombes ».
- 2.2 - Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux municipaux pour l'association des asthmatiques et parents d'enfants asthmatiques et insuffisants respiratoires des Hauts-de-Seine.
- 2.3 - Convention p@ss 92 avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2008-2009.
- 2.4 - Convention d'accueil, à titre gracieux, entre la Ville de La Garenne-Colombes et la Ville de Tarbes.
- 2.4 - Tarification des séjours à Hyères presqu'île de Giens (Var) et Meyras (Ardèche).

**III - Services Techniques**

***Bâtiments communaux***

- 3.1 - Passation d'un avenant n° 1 à la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la construction de la médiathèque située 20-22 rue de Châteaudun.
- 3.2 - Appel d'offres ouvert - Travaux de réhabilitation des menuiseries extérieures aluminium au sein des différents groupes scolaires.
- 3.3 - Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la relocalisation du Centre Technique Municipal.

***Voirie, espaces verts***

- 3.4 - Marchés aux comestibles - Actualisation des droits de place et du montant de la redevance.
- 3.5 - Avenant n° 3 pour le marché d'appel d'offres relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et aux travaux de nettoyage. Titulaire du marché : Société SITA Ile-de-France.
- 3.6 - Avenant n° 2 au contrat programme de durée barème D. Titulaire du marché : Eco-Emballages.

***Aménagement urbain***

- 3.7 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.
- 3.8 - Modification du dossier de réalisation de la ZAC des Champs-Philippe (modification n°1) et de la convention publique d'aménagement (avenant n°3).

- 3.9 - Droit de Préemption Urbain - délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 3.10 - Acquisition d'un terrain nu, sis 15 rue Pasteur, cadastré section D n° 199 pour 264 mètres carrés, appartenant à M. Bernard Jolly.
- 3.11 - Acquisition d'un appartement (lot 60) et d'une cave (lot 11) sis 33 Bd National, cadastrés section D n°268 pour 1023 mètres carrés, appartenant à Mme Issaad.
- 3.12 - Rétrocession à la SEM 92 des lots 4, 5, 8, 10, 15 et 16 dépendant de la copropriété 17 rue du Renard, cadastrée section F n° 48, au bénéfice de la SEM 92.
- 3.13 - Rétrocession de la propriété sise 6 rue Veuve Lacroix, cadastrée section D n°27 au bénéfice de la SEM 92.
- 3.14 - Avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 2006-1142 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92).
- 3.15 - Extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) : avenant n° 1 à la convention signée entre l'EPF 92 et la commune le 12 décembre 2007 portant sur les secteurs préopérationnels dénommés « Ferry-Fauvelles » et « Sartoris ».

#### **IV - Divers**

- 4.1 - Décisions.
- 4.2 - Remerciements.
- 4.3 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 05, sous la présidence de Claudine Labrousse, Première adjointe du Maire de La Garenne-Colombes.

#### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Mes chers collègues, bonsoir. J'ouvre la séance du Conseil Municipal du 19 juin.

Je vais vous donner lecture des délégations : M. Philippe Juvin donne pouvoir à M<sup>me</sup> Labrousse ; M<sup>me</sup> Monique Raimbault, excusée, en conseil d'école, donne délégation à M. de Boutray ; M. Baptiste Dubois, qui a des soucis de santé, donne délégation à M. Houtart ; M. Jean-François Dransart donne délégation à M<sup>me</sup> Mangeard ; M<sup>me</sup> Anne Fommarty arrivera un peu plus tard et donne délégation à M<sup>me</sup> Vingerling jusqu'à son entrée en séance ; M. Robert Citerne donne délégation à M<sup>me</sup> Thimel ; M<sup>me</sup> Sylvie Kalfon à M<sup>me</sup> de Bellabre ; M. Pascal Graux à M. Pinta ; M. Jean-Philippe Ballin à M<sup>me</sup> Gaillabaud ; M<sup>lle</sup> Amira Haberah à M. Barraquand.

Nous allons désigner le secrétaire de séance.

Y a-t-il un candidat ? M. Barraquand est candidat.

Y a-t-il un autre candidat ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008.**

#### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

#### **M. Macé**

Merci, Madame Labrousse.

Mes chers collègues, bonsoir.

Mesdames et Messieurs.

Je vais vous expliquer pourquoi nous n'allons pas approuver le procès-verbal de la séance du 13 mai.

J'avais saisi, à l'issue de cette séance, le Maire pour obtenir un certain nombre de documents qui faisaient suite aux points inscrits à l'ordre du jour ; documents qui, normalement, auraient dû se trouver dans des dossiers que vous devez constituer et qui sont consultables au Secrétariat général des services. Car je vous rappelle, Madame Labrousse, que, conformément à l'article du Code général des Collectivités territoriales, il y a un droit, qui a été prévu pour les élus, d'être informés des affaires qui passent au Conseil Municipal.

Après plusieurs *mails* de rappel, sans que vous ayez eu l'amabilité de m'accuser réception de mes précédents *mails*, aussi bien le Maire que vous-même, vous m'avez, hier, répondu sur une partie des éléments que je demandais.

Je vous en remercie tout d'abord, de m'avoir répondu, même si vous m'avez répondu si tardivement, quatre semaines après, je rappelle : pour des documents qui sont en votre possession depuis avant le 13 mai, ce qui est déjà totalement surprenant en termes de méthode de travail et d'information aux élus.

Et puis, sur une autre partie de votre réponse, vous me dites que vous n'êtes pas en possession de documents.

(*M<sup>me</sup> Kalfon entre en séance à 19 heures 08.*)

Alors, Madame Labrousse, je suis un peu étonné de votre réponse, en particulier quand vous me dites que la Ville n'est pas en possession des statuts de la SEM de La Garenne-Colombes. Faudrait-il croire, Madame Labrousse, que la SEM de La Garenne-Colombes, dont le capital est constitué par un apport des finances de la Ville à hauteur de 80 %, vous n'êtes pas en possession de ce document qui a dû être approuvé, j'imagine, à l'époque par le Conseil Municipal et signé par le maire de l'époque ? Et, donc, la Ville, dans ses archives – j'ose penser au moins que, dans les archives, il y a ce type de document –, vous ne pouvez pas nous en faire une copie.

Je trouve cette façon de faire complètement déplacée et qui ne respecte pas l'esprit qui doit être de nous communiquer les éléments que nous demandons.

Certes, vous me répondez que vous allez saisir la SEM, mais je répète que je crois profondément que vous êtes en possession de ce type de document.

Pour, en final, vous allez être obligés de nous le donner. Si c'est gagner du temps pour gagner du temps, par rapport à un point qui, certes, vous gêne, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 mai qui concerne une garantie d'emprunt pour acheter un pavillon à Bois-Colombes, pour y loger le Directeur général des services, mais, d'un autre côté, je crois profondément que nous gagnerions en termes de relations de travail, que ce document dont, je répète, vous êtes en possession – j'ose le croire, sinon je m'inquiète par rapport aux documents que la Ville ne possède pas, à ce moment-là –, vous devez l'avoir absolument. En plus, d'avoir attendu un mois pour me répondre cela, je trouve que ce n'est pas correct.

Et ce n'est pas correct vis-à-vis de nous.

Je souhaiterais dorénavant, Madame Labrousse, que ce type de relations change entre nous.

J'ai de plus, pour ce Conseil Municipal – et vous le savez comme moi, je vous ai saisie –, demandé un certain nombre de documents préalablement à cette séance, que je n'ai pas obtenus non plus, en partie en tout cas. C'est pareil, c'est contraire à l'esprit de l'application du droit d'être informé des dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Comme je vous l'ai dit, je saisisrai le Préfet de ces méthodes de travail qui ne me semblent absolument pas correspondre à ce que nous devons faire ensemble. C'est des documents, ils sont publics. Vous n'êtes pas ici en train de gérer, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, votre budget à vous, vous êtes en train de gérer le budget des Garennois. Donc, à partir de là, tout doit être transparent.

Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Bien.

Monsieur Macé, sachez que nous vous avons répondu dans les délais, puisque vous nous avez envoyé un *mail* le 19 mai et la loi prévoit un mois pour vous répondre. Nous vous avons répondu le 18, dans les délais.

En ce qui concerne les documents concernant la SEM de La Garenne-Colombes, la Ville a bien les documents, mais il faut les demander à la personne morale compétente. Vous n'avez qu'à adresser un courrier à la personne morale, qui n'est autre que le Président de la Société d'économie mixte de la Garenne-Colombes et que, moi, je n'ai pas de délégation et je n'ai pas de pouvoir dans ce domaine.

Et de plus, c'est un simple respect des procédures et de travailler avec un minimum de rigueur. Nous n'avons jamais refusé d'envoyer les pièces, lorsque les demandes étaient faites dans les formes. Pas plus tard que tout à l'heure, je vous ai adressé un *mail*, Monsieur Macé. Peut-être ne l'avez-vous pas lu, mais je vous ai répondu.

**M. Macé**

Est-ce que vous faites allusion au *mail* de 11 heures 40, Madame Labrousse ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Non, je vous fais référence à un *mail* qui a dû vous être transmis vers 18 heures 15, 18 heures 20.

**M. Macé**

À 18 heures 20 pour une séance à 19 heures, j'avoue franchement que vous, vous êtes plus douée que moi – mais cela, je vous en félicite, Madame Labrousse – pour avoir les documents une demi-heure avant le Conseil ! Vous nous démontrez par là, Madame Labrousse, je suis désolé de vous dire cela, à vous, le peu d'application, j'allais dire, du respect mutuel que nous devons avoir entre nous par rapport à l'ensemble de ces questions.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote pour ? Merci beaucoup.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRÉ, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.  
**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.  
**1 abstention :** M. CONWAY.

Bien sûr, Monsieur Hervo, je vous en prie ?

**M. Hervo**

Je veux simplement dire à M. Macé qu'en matière de respect mutuel, on va peut-être être amenés à en parler au moment des questions orales.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Je vais passer la parole à Bernard Chaillet pour le compte de gestion du Trésorier municipal, budget principal, exercice 2007.

## **I – Administration générale**

### **Finances**

#### **1.1 - Compte de gestion du Trésorier municipal - budget principal - exercice 2007.**

**M. Chaillet**

Merci, Madame Labrousse.

Mes chers collègues, le Trésorier municipal de La Garenne-Colombes vous demande de bien vouloir statuer sur les comptes de gestion principale de la Commune de l'exercice 2007. En effet, celui-ci tient les comptes en parallèle avec les nôtres, qui doivent être le reflet, au centime près, en comptabilisant tous les titres de recettes et tous les mandats de paiements ordonnancés.

Il vous est demandé, mes chers collègues, de bien vouloir arrêter et approuver le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2007 :

- en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- en statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Merci.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je vous remercie, Monsieur Chaillet, pour votre présentation. Je voudrais indiquer que nous approuverons ce compte de gestion, non pas une approbation des dépenses et des recettes sur la Ville sur le fond, mais une approbation par rapport aux résultats identiques présentés par le Trésorier municipal, conformes aux dépenses et recettes réalisées par la Ville. Notre vote pour ne s'effectue que dans ce cadre-là.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

35 voix pour : unanimité

Unanimité. Je vous remercie.

Je vous prie de m'excuser, j'ai omis en début de séance de vous préciser qu'à l'ordre du jour, le point 3.15, relatif à l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'EPF des Hauts-de-Seine était retiré.

#### **1.2 - Compte de gestion du Trésorier municipal - service de l'assainissement - exercice 2007.**

**M. Chaillet**

Merci, Madame Labrousse.

C'est exactement la même chose que l'assainissement. C'est très rapide !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des questions ?

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

35 voix pour : unanimité

Unanimité. Je vous remercie.

#### **1.3 - Compte administratif 2007 – budget principal.**

**M. Chaillet**

Nous allons prendre notre petit bouquin « Compte administratif 2007 » à la page 5. Il s'agit d'une présentation générale du budget, chiffrée bien sûr. Cela concerne l'exécution du budget.

En réalisation de l'exercice, section de fonctionnement, les mandats émis sont de 37 355 344,46.

En recettes de fonctionnement, les titres émis sont d'un montant de 41 395 665,38.

En investissement, en dépenses, les mandats et titres, on en a pour 13 400 000,88.

En recettes, 14 641 600,70.

Nous passons au report de l'exercice n-1, report de la section de fonctionnement sur les recettes, on a 1 270 185,60.

Sur les reports de l'exercice n-1, en report de la section investissement, on a 6 932 232,51.

On effectue donc les totaux, réalisation plus reports, ils sont des sous-totaux d'ailleurs : 57 687 577, 58 pour les dépenses ; en recettes, 57 307 451,68.

Les restes à réaliser, à reporter en n+1 :

En fonctionnement, nous n'avons rien.

En section d'investissement, dépenses. Ce sont des dépenses non mandatées pour 2 688 875,14.

En titre à émettre en recettes, toujours en investissement, 5 781 824,26.

Les titres à émettre, la somme se décompose en deux :

- la subvention d'investissement reçue pour 1 175 892,66.

- en emprunts et dettes accumulées, 4 605 931,60.

Ce qui fait bien 5 780 824,26.

Nous allons maintenant faire les résultats cumulés de la section de fonctionnement. Par cumul, nous arrivons à un chiffre de 37 355 344,46 pour les dépenses et pour les recettes, 42 665 850,98.

En section d'investissement, en dépenses, 23 21 108,53, et en recettes, on a 20 523 424,96, toujours en investissement.

Nous allons donc vérifier tout cela. On va cumuler les totaux. Pour les dépenses, 60 376 452,99 et pour les recettes, 63 089 275,94.

Nous constatons donc une différence que nous expliquons par un report de recettes sur le budget 2008 en fonctionnement d'un montant de 2 712 822,95. C'est donc notre balance entre les 63 089 000 et les 60 376 000.

Il y a eu une délibération le 14 avril 2008 à la séance du Conseil Municipal. Cette délibération va être confirmée ce jour. On a une question à l'ordre du jour, un peu plus loin, qui va nous confirmer cette délibération qui, en fait, était un excédent prévisionnel de l'exercice 2007 pour 5 310 506,52 affectés en réserve d'encaissement, 2 597 683,57, et un report de fonctionnement, celui que je vous ai désigné tout à l'heure, 2 712 822,95.

Voilà pour une vue d'ensemble de la présentation générale du budget.

Je signale une petite information : le 12 juin à 18 heures, la Commission des finances s'est réunie. Malheureusement, il y avait quand même pas mal de personnes qui n'étaient pas présentes. Pourtant, elles avaient été convoquées dans les délais. Évidemment, j'ai regretté que M. Macé n'y soit pas, et M. Billard qui s'est excusé, qui n'a pas pu venir aussi – je l'avais invité à titre personnel – et aussi M. Conway. Mais je crois qu'il s'est excusé parce qu'en fait, il était aux États-Unis.

Dans tout cela, vous comprendrez que ce soir, nous ne pouvons doubler... On ne peut pas faire non plus une Commission des finances et aussi la séance du Conseil Municipal. Donc, voilà ce qu'il en est.

Nous allons donc continuer la présentation de ce compte administratif. Nous allons maintenant voir la présentation sur écran, synthétique.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

C'est fait, c'est passé !

**M. Chaillet**

Je suis assez mal placé. Si vous le permettez, je vais changer de place.

*(M. Chaillet change de place afin de mieux voir l'écran.)*

Compte administratif 2007, budget principal, le résultat de la section de fonctionnement, en réalisation dépenses : 37 355 344. Vous m'excuserez, je ne dirai pas les centimes. Les recettes : 41 395 665. Solde de l'exercice 2007 : 4 040 320. Excédent 2006 reporté : 1 270 185. Excédent global 2007 : 5 310 506.

Résultat de la section d'investissement, en réalisation, dépenses : 13 400 000. Recettes : 14 641 600.

Reste à réaliser : 2 688 875 ; et en recettes : 5 781 824.

Le solde de l'exercice 2007 : 4 334 548.

Déficit 2006 reporté : moins 6 932 232. Déficit global 2007 : moins 2 597 683.

Résultat global 2007 et affectation du résultat, excédent de fonctionnement 2007 : 5 310 506.

Déficit d'investissement : moins 2 597 683.

Affectation résultat de fonctionnement : 2 597 683.

Excédent global 2007 : 2 712 822.

Évolution 2006-2007, dépenses et recettes totales : en 2007, 37 355 000 en dépenses de fonctionnement. En recettes : 41 396 000. En investissement, dépenses : 13 400 000. En recettes : 14 642 000.

Comparé à 2006, en fonctionnement, on a une petite différence, on a une diminution de 2,76 %. En recettes, de fonctionnement toujours, on a moins 0,49. En investissement, on a en dépenses, pourcentage par rapport à 2006-2007 : 3,55 %. En investissement : 9,99 %.

Dépenses réelles de fonctionnement : 36 555 000. Taux de réalisation : 96,72. C'est un très, très bon chiffre, un très bon pourcentage parce qu'il n'est quand même pas très éloigné des 100 %. Mais c'est très difficile quand même à réaliser.

L'évolution chiffre d'affaires 2006-2007 : 5,14 %.

La répartition des dépenses de fonctionnement par nature, nous avons un camembert. Je vous signale qu'en charge du personnel, on a 50 % dans les dépenses de fonctionnement par nature, 38 % pour les charges à caractère général, etc.

Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction. Services généraux : 24 %, par exemple ; l'enseignement : 15 % ; etc.

Les recettes réelles de fonctionnement, pour 41 402 000. Taux de réalisation : 101 %, ce qui est formidable. Évolution chiffres d'affaires 2007/2006 : moins 0,26 %.

Répartition des recettes de fonctionnement. Le principal, ce sont les contributions directes, quatre taxes : 20,146 en millions de francs (*sic*).

La DGF, pour 7 843 000.

Dépenses réelles d'investissement, montant : 13 400 000. Taux de réalisation : 61,55 %. 2006 par rapport à 2007 : 6,14 %.

Répartition des dépenses d'investissement par fonction. L'urbanisme, voirie, environnement tiennent le haut du pavé : 68,4 %.

Recettes réelles d'investissement, montant : 13 942 000. Taux de réalisation : 57,07 %. Évolution de 2006 par rapport à 2007 : 11,65 %.

Répartition des recettes d'investissement : les subventions, pour 1 761 000 ; les dotations et fonds divers : 3 027 000. Il y a aussi les excédents de fonctionnement : 5 259 000.

Évolution des dépenses d'équipement : il y a une évolution qui se produit qui est presque continue depuis 2001, sauf en 2005 où il a dû y avoir quelque chose qui a provoqué... On a fait beaucoup moins de dépenses d'équipements en 2005. Sinon, c'est toujours évolutif, sauf 2005.

Évolution de l'autofinancement en milliers de francs. En 2004, on a un petit problème et, en 2007, on diminue un peu aussi.

L'évolution encours de dettes au 31 décembre. On démarre en 2001 assez fort et, en 2005, on retombe très bas et on remet cela jusqu'en 2007. En 2007, on est au maximum, pour l'instant.

Compte administratif, budget annexe de l'assainissement, on le verra plus tard. Ou on le voit tout de suite ?

### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Non, au point suivant.

Mes chers collègues, je remercie Bernard Chaillet pour sa présentation et l'idée qu'il a eue de nous faire une synthèse sous forme de diapositives qui illustrent bien l'exécution budgétaire 2007.

Nous pouvons tirer, me semble-t-il, de ce compte administratif deux enseignements majeurs.

Le premier est la bonne santé financière de la Commune, qui transparaît non seulement par les niveaux de son fonctionnement que nous parvenons maintenant à dégager de façon régulière, mais également par le niveau d'investissement auquel nous sommes parvenus, grâce notamment à une optimisation de la section de fonctionnement.

À ce titre, permettez-moi de prendre deux exemples dans deux domaines différents et pour des sommes non moins différentes.

Le premier exemple : une traque sans relâche des dépenses indues nous a permis de récupérer auprès de l'URSSAF près de 520 000 euros sur les charges salariales et nous permettra de dégager tous les ans une économie de 200 000 euros sur les mêmes charges.

Deuxième exemple : une plus grande vigilance en matière de respect du stationnement payant qui nous permet de dégager d'une année sur l'autre plus de 30 000 euros en passant de 77 000 euros à 115 000 euros.

Cette optimisation de la charge de gestion est une exigence à laquelle notre équipe est particulièrement vigilante.

Le deuxième enseignement que je vous propose, mes chers collègues, de tirer de ce compte administratif est cependant, et malgré cette bonne santé financière, la nécessité devant laquelle nous nous trouvons de rester particulièrement attentifs aux grands équilibres, compte tenu du fait que les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes. L'effet n'est pas dû à une particularité garennoise mais à un mouvement général consenti par l'ensemble des collectivités territoriales.

Il importe donc, à ce titre, de maîtriser la dépense de gestion de façon à pouvoir conserver nos dépenses d'investissements au niveau ambitieux auquel elles se trouvent.

Enfin, mes chers collègues, ce compte administratif est, comme vous le savez, le dernier de la précédente mandature et je vous invite à vous rappeler de 2001, année où l'autofinancement était inexistant.

Que de chemin parcouru depuis !

Mais, en même temps, nous savons ce qu'il reste à réaliser pendant ce mandat pour lequel les Garennois nous ont élus de la manière dont vous savez.

Merci encore, Monsieur Chaillet, de votre présentation.

Y a-t-il des commentaires ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur Chaillet, je voudrais vous remercier de votre présentation et vous dire que je vous avais prévenu de mon éventuelle absence lors de la réunion de la Commission des finances, cette absence s'étant confirmée ; quand on travaille, pour arriver à 18 heures 30, c'est parfois un peu compliqué !

Donc, vous nous présentez aujourd'hui, comme chaque année, le compte administratif qui retrace les dépenses et les recettes réellement effectuées au niveau de notre Ville.

À votre différence, je vais en tirer des enseignements un petit peu différents, Madame Labrousse, comme vous pouvez vous en douter.

Tout d'abord, je voudrais parler des impôts. Évidemment, vous n'en parlez pas ! Vu ce que je vais dire, il vaut mieux, c'est vrai, vous taire sur cette question-là.

Les impôts de 2001 à 2007, voici ce que vous avez fait, vous, majorité municipale, vous les avez augmentés de près de 30 % au niveau des taux rajoutant la valeur locative.

Oui, Monsieur Houtart, c'est la vérité ! Cela vous gêne, mais c'est la vérité.

Donc, ces impôts ont augmenté de 30 %, que ce soient les trois taxes, taxe d'habitation, taxe foncière ou taxe professionnelle, nous mettant en tête du peloton des Villes du 92 en termes d'augmentation de ces impôts. Vous le savez très bien, on a fait j'allais dire quasiment aussi bien que M<sup>me</sup> Goueta à Colombes qui est d'ailleurs une référence dans notre département, comme tout le monde le sait.

Ensuite, vous avez, avec ces impôts, augmenté en fin de compte, en sept ans de temps, de 5 millions la pression au niveau des ménages et des professionnels, donc qui paient des taxes. Les taxes, en fin de compte, en termes de recettes, sont passées de 15 – j'arrondis les chiffres, évidemment – de 15 à 20 millions d'euros, donc soit une augmentation là aussi de plus de 30 %. C'est-à-dire, *a priori* quand même, en contradiction avec ce que vous défendez nationalement où vous n'arrêtez pas de réclamer, et d'appliquer, de temps en temps, une baisse des prélèvements obligatoires, de réclamer une baisse des impôts et, localement, vous faites tout à fait le contraire. Une nouvelle contradiction ! Et vous dénoncez, d'ailleurs, dans un livre publié récemment par le Président du groupe UMP de la Région, vous dénoncez la gestion des collectivités régionales dirigées par les Socialistes sur l'augmentation de la pression fiscale. Je constate qu'ici, à La Garenne-Colombes, vous faites la même chose. Donc, on est dans cette situation.

Et le résultat, d'ailleurs, que vous nous avez présenté, Monsieur Chaillet, un résultat positif en section de fonctionnement en termes d'affectation, de 2,7 millions d'euros, prouve tout à fait que c'est bien un excédent, c'est-à-dire des non-dépenses, en final, de l'exercice budgétaire, donc que nous aurions pu largement ne pas augmenter les impôts locaux qui, je le rappelle, d'une année sur l'autre, quand on compare 2006 à 2007, ont été, en termes de rentrées fiscales supplémentaires sur les taxes d'habitation et les taxes foncières, de 300 000 euros. Donc, nous voyons bien que cette augmentation des impôts était – une nouvelle fois d'ailleurs, comme nous l'avons dit dans les précédents exercices budgétaires – totalement infondée. Et les chiffres que vous nous présentez ce soir le prouvent une nouvelle fois.

En ce qui concerne l'emprunt, maintenant, vous nous avez toujours dit que vous vouliez maintenir, voire diminuer l'emprunt. Le constat, ce soir, c'est que vous l'avez doublé d'un exercice sur l'autre. Vous l'avez augmenté de 50 % tout simplement.

Donc, soyez, à mon avis, un peu plus prudents quand vous communiquez, ne dites pas que vous allez diminuer l'emprunt quand vous faites le contraire aussi une nouvelle fois.

D'ailleurs, Monsieur Chaillet, je remarque, dans les documents que vous nous avez envoyés, que l'emprunt est aussi doublé pour la SEM de La Garenne-Colombes.

J'imagine d'ailleurs que cela va augmenter, Madame Labrousse, avec les acquisitions dont on a parlé et peut-être de futures acquisitions dont, certainement, vous nous parlerez dans un proche avenir.

Donc, on est dans cette logique-là d'une augmentation de l'emprunt, aussi bien au niveau de la Ville que de son satellite, parce que la SEM n'est qu'un satellite de la Ville, où vous êtes dans une politique d'augmentation de l'emprunt, en contradiction là aussi avec ce que vous avez dit aux Garennois.

En ce qui concerne maintenant une recette, je voudrais attirer votre attention sur la dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement, c'est ce que la loi de finances prévoit chaque année, donc votée par le Parlement, votée par vos parlementaires UMP et Nouveau Centre maintenant, qui donc prévoit une aide aux collectivités territoriales pour faire face à leurs dépenses de fonctionnement.

D'une année sur l'autre, donc de 2006 à 2007, la dotation globale de fonctionnement a augmenté de 1,13 %, c'est-à-dire en dessous de l'inflation, ne donnant pas aux collectivités territoriales les moyens nécessaires pour faire face à leurs dépenses, ce qui d'ailleurs explique, dans un certain nombre de cas, pas à la Garenne-Colombes mais dans d'autres collectivités territoriales, la nécessité d'augmenter aussi, malheureusement, la pression fiscale, étant donné que l'État, progressivement, ne fait pas face à ses obligations. Je rappellerai que, du temps du gouvernement de Lionel Jospin, un Pacte de stabilité financière avait été instauré, permettant de prendre en compte aussi bien l'inflation que la progression du produit intérieur brut et permettant, par ce calcul-là, une augmentation raisonnable et, évidemment, supérieure par rapport à l'inflation, et donnant, par conséquent, aux collectivités territoriales des moyens de faire face à leurs dépenses.

Sur les dépenses, Madame Labrousse, vous nous avez dit que vous gériez au plus près, évidemment, des deniers publics. On ne peut que vous en féliciter, et j'allais dire c'est le rôle de tout élu de notre République de gérer au plus près des deniers publics. Donc, là-dessus, il n'y a rien d'extraordinaire de nous annoncer cela comme ça.

Moi, je voudrais prendre quelques pourcentages, Madame Labrousse, et je laisserai, évidemment, les uns et les autres juger si nous avons effectivement géré au plus près des deniers publics dans notre collectivité territoriale.

Fêtes et cérémonies : plus 48 %. C'est certainement une gestion au plus près des deniers payés par tous les Garennois !

Réceptions : plus 42 %. Même commentaire.

Frais d'affranchissement, qu'est-ce que vous écrivez maintenant ! C'est vrai qu'en 2001, certainement le mandat précédent, du docteur Catrin, on devait moins écrire dans notre ville : plus 31 % !

Frais de télécommunication : pareil, on devait certainement beaucoup moins téléphoner : plus 21 %.

Je terminerai, et je suis désolé de vous dire cela, aux élus directement concernés, qui ne sont pas nous mais un certain nombre d'autres élus de la majorité, il faut aussi le reconnaître, que les indemnités des élus ont augmenté de 44 %. Voilà, c'est certainement aussi une gestion très rigoureuse...

*(Protestations.)*

... très, très, très rigoureuse des deniers publics.

Voici, en ce qui concerne les dépenses que vous avez gérées, comme vous l'avez dit, Madame Labrousse, pour reprendre votre expression, « au plus près », certainement, des intérêts des Garennoises et des Garennois.

Mais, en même temps, est-ce que vous avez fait, Madame Labrousse et mes chers collègues, tout ce que vous deviez faire pour améliorer la situation de la vie de nos concitoyens ? Moi, je pense que non. Si je pensais oui, je pense que je serais dans la majorité municipale !

Donc, on est dans la situation où je rappellerai que vous n'avez toujours pas instauré le quotient familial, pour aucune des activités menées par la Ville. On en parlera tout à l'heure, mais, pour l'instant, vous êtes toujours dans cette situation-là et, pour l'instant, vous tenez à votre triste classement des Villes du 92, c'est-à-dire être, avec Courbevoie, la lanterne rouge des Villes du département dans ce domaine-là.

Avez-vous pris en compte ce que la loi vous impose en ce qui concerne les logements à loyer modéré ? La réponse est non. L'année 2007 marque, j'allais dire, une grande continuité, malheureusement, par rapport aux autres années : aucune dépense dans ce cadre-là, tandis que notre ville a plus de 900 demandeurs de logement et que nous n'en sommes qu'à la moitié du taux minimum imposé par une loi de 2000, et où nous avons 20 ans pour arriver au pourcentage des 20 %. Je rappellerai qu'en 2006, vous avez payé l'amende du fait de non-réalisation de logements à loyer modéré.

Je donne ces deux exemples, on pourrait en donner d'autres.

En ce qui concerne maintenant les dépenses de personnel, Monsieur Chaillet, vous vous félicitez d'un pourcentage de 50 %. Vous savez comme moi que ce pourcentage est très discutable, pour une simple raison : c'est que, au-delà des 50 % payés directement par la Ville sur la masse salariale, inscrite dans le compte administratif 2007, l'ensemble des prestations auxquelles vous faites appel – je prends pour le nettoyage et sur un certain nombre d'autres domaines –, nous payons, *via* ce poste de dépenses, un poste en ce qui concerne la masse salariale de ces entreprises privées. Évidemment que la Ville est, dans un budget du personnel, largement au-delà des 50 %. Cette présentation est trompeuse, elle n'est pas réelle et vous le savez comme moi. Et elle n'est donc pas gage de bonne gestion en ce qui concerne les dépenses de personnel.

Sur ces dépenses de personnel, je remarque que nous sommes toujours, malheureusement, depuis deux ans, dans une situation où les dépenses en ce qui concerne les agents titulaires... non titulaires, pardon, sont supérieures aux dépenses des agents titulaires, c'est-à-dire que vous donnez, à mes yeux, un très mauvais signe en ce qui concerne les fonctionnaires territoriaux, parce que vous considérez que l'on peut avoir financièrement plus de la moitié des dépenses de personnel vis-à-vis d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale. Je pense que ce signe-là, qui m'apparaît comme un signe fort, est un mauvais signe vis-à-vis des agents qui, dans, j'allais dire, dans l'ensemble des services municipaux, sont professionnels, donnent de leur temps et sont dévoués à leur travail et aux habitants de notre ville.

En ce qui concerne maintenant le tableau des effectifs, qui est publié page 95 de notre document, je constate que les agents non titulaires d'une année sur l'autre passent de 121 à 139, donc sont en augmentation, et donc il confirme ce que je disais précédemment par rapport aux dépenses en ce qui concerne ces agents-là. Je constate qu'en ce qui concerne les agents titulaires, en particulier ceux de la filière animation qui interviennent dans les centres de loisirs, service important pour notre collectivité territoriale, service nécessaire aux habitants, nous n'avons que 8 agents titulaires. C'est très surprenant de constater cette situation. Et donc, nous avons tout le reste d'agents en agents certainement soit horaires soit vacataires, qui n'est pas gage, là non plus, de leur permettre d'avoir un emploi stable et non précaire.

Enfin, je voudrais souligner que cette situation vis-à-vis des agents, et je vous l'avais dit lors du premier Conseil Municipal d'installation, doit s'améliorer en ce qui concerne, à mon avis, aussi bien la formation des agents qu'une politique de recrutement différente et amener les agents à devenir agent territorial, quand on voit que, sur la liste que vous nous proposez ce soir d'agents non titulaires, 60 sont des adjoints techniques qui pourraient, s'ils remplissent les conditions, évidemment, en particulier de nationalité, devenir très facilement agents de notre Ville.

Enfin, une dernière observation de forme, je constate que les documents annexés obligatoires au compte administratif ne sont pas complets, qu'il manque un certain nombre d'associations qui n'apparaissent pas ce soir dans les annexes, à la différence des années précédentes, et je suis étonné, en plus, que sur en particulier l'association qui gère le conservatoire de musique, le document présenté

ce soir ne soit pas complet. Donc, je souhaiterais avoir... que nous recevions des documents complets, exhaustifs et j'allais dire qui, normalement, sont conformes au niveau de la loi, par rapport aux documents que vous nous avez envoyés.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

D'autres commentaires ?

**Mme Juvin-Marleix**

Mes chers collègues, bonsoir.

Merci, Madame la Première adjointe.

Je voudrais savoir, Monsieur Macé, comment vous expliquez que, devant ce tableau qui vous semble absolument apocalyptique, qui saute aux yeux, comment expliquez-vous que les Garennois aient voulu réélire massivement M. Philippe Juvin ?

**M. Macé**

Madame Juvin...

**Mme Juvin-Marleix**

... Marleix !

**M. Macé**

... Marleix, excusez-moi !

Madame Juvin-Marleix, le suffrage universel s'est prononcé. Il est ainsi.

D'un autre côté, vous ne me ferez pas croire un seul instant que la démocratie c'est l'absence de débat. Donc, nous sommes élus sur des listes différentes, sur des projets différents. Je vous rappellerai, en termes de résultat au niveau de l'élection municipale, qu'il y a eu plus de 40 % d'abstention. Je ne crois pas que l'on puisse s'honorer de ce résultat-là !

*(Vives protestations.)*

C'est une réalité, il y a eu 40 % d'abstention !

**M. Hervo**

S'ils avaient voté pour vous, vous auriez gagné !

**M. Macé**

Donc, cela veut dire que vous vous réjouissez qu'il y ait eu 40 % d'abstention. C'est très intéressant de constater cela.

Donc, il y a eu 40 % d'abstention, donc je crois que... il y a des gens qui, en plus, n'ont pas été d'accord avec vous, qui ont voté aussi bien pour la liste que j'ai l'honneur de conduire que pour la liste de M. Conway. Il y a une opposition, c'est très bien et n'ayez crainte, vous continuerez à nous entendre tout au long de ces six années, que cela vous plaise ou non !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Mademoiselle Naturel ?

**Mlle Naturel**

Madame Labrousse, mes chers collègues, pourriez-vous nous indiquer le montant des festivités garennoises ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

120 000 euros.

Arnaud Houtart ?

**M. Houtart**

C'est vrai que vous avez bien étudié le compte administratif, ne venant pas aux réunions, et ce n'est pas la première. Quand vous parlez de corrections, je crois qu'il faut commencer par le début.

**M. Macé**

J'ai déjà répondu, Monsieur Houtart. Donc, je ne vous permets pas de m'interpeller de cette manière-là. Je vous ai prévenu que j'avais indiqué à M. Chaillet qu'il y avait de grandes chances que je ne serai pas présent ; il le savait très bien.

**M. Houtart**

On est en démocratie, permettez-moi de vous répondre...

**M. Macé**

Oui, eh bien, moi, je vous réponds de la manière que j'entends vous répondre, que vous soyez content ou pas. Et je ne vous permettrai pas que vous me traitiez comme quoi je n'ai pas été poli vis-à-vis de M. Chaillet, je l'ai prévenu !

**M. Houtart**

Je n'ai pas dit que vous n'étiez pas poli.

**M. Macé**

Alors, n'en parlez pas !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Messieurs, calmez-vous ! Calmez-vous, s'il vous plaît !

**M. Macé**

Je suis très calme.

Mais vous n'en parlez pas, Monsieur Houtart ! Donc, allez-y, continuez !

**M. Houtart**

Oui. Il y a deux façons de dire les choses à propos d'augmentation d'impôts.

Vous avez mal regardé votre feuille d'impôts déjà, pendant les dernières années, parce que je dirais que cela n'a augmenté que sur l'inflation, et encore, même peut-être un petit peu moins. Donc, je ne sais pas si vous regardez les feuilles d'impôts. C'est déjà la première chose.

Deuxièmement, vous, vous alignez de façon absolument triste et négative les choses : impôts... impôts... impôts... impôts ! Mais vous auriez dû peut-être parler un peu du changement de la ville, des choses positives qui ont eu lieu dans les écoles, dans l'urbanisme. J'allais dire, on a l'impression avec vous qu'il n'y a que des impôts, il n'y a pas de construction, il n'y a pas de choses nouvelles, il n'y a pas de choses différentes. J'allais dire, c'est le but du jeu.

Actuellement, la Ville de La Garenne-Colombes, contrairement à ce que vous dites, n'est pas en lanterne rouge ; elle est en septième position, si j'ai bonne mémoire, si vous allez regarder un petit peu les choses, déjà, ce qui est pas mal, sur 36 communes. Ce n'est pas mal ! En plus, c'est d'autant mieux que certaines taxes ont diminué, cela, vous le savez, par rapport à la loi qui a changé, par rapport à la loi qui a bougé. Et puis je dirais, je crois qu'il faut voir comment... Il faut regarder une chose : comment les Garennois vivaient avant et comment les Garennois vivent aujourd'hui. Beaucoup de prestations, beaucoup de choses nouvelles dans les écoles, beaucoup de restauration : c'est cela les impôts à La Garenne-Colombes ! Et d'ailleurs tous les impôts se paient dans toutes les villes.

Donc, arrêtez, si je puis me permettre... si je puis me permettre, j'allais dire, tout à fait gentiment... de voir les choses d'une façon négative et triste. Voyez un petit peu dans la rue ce qui s'y passe et comment cela se passe. Merci.

*(Applaudissements sur les bancs de la droite.)*

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Houtart.

**M. Macé**

Je rappellerai que le public n'a pas à intervenir, Madame Labrousse.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Ce n'est pas le public.

**M. Macé**

Si, c'est le public qui a applaudi. En partie !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Non.

**M. Macé**

En partie ! Vous n'avez pas fait votre rôle, le public n'a pas à intervenir. Dont acte.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, je vais vous répondre sur certains points parce que je n'ai pas l'intention de refaire la Commission des finances.

En ce qui concerne le coefficient de mobilisation fiscale, c'est-à-dire la pression fiscale, elle est de 0,6. Nous sommes parmi les plus faibles du 92.

En ce qui concerne les emprunts, fin 2007, nous sommes au même niveau qu'en 2001.

En ce qui concerne les pénalités concernant le taux de logements sociaux, en 2007, nous n'avons rien payé. La déduction a été faite des dépenses liées aux logements sociaux... des subventions et des logements sociaux, notamment au 34 bis boulevard de la République.

En ce qui concerne la Société d'économie mixte, le président n'étant pas là, ce n'est pas moi qui vais vous répondre, Monsieur Macé. Vous poserez les questions directement au président de la Société d'économie mixte de la Garenne-Colombes.

Je crois que vous avez parlé des réceptions. Le taux diminue globalement de 1,35 %. Nous sommes à 142 138 euros contre 144 082. Ces chiffres comprennent les fêtes de fin d'année et de Noël des crèches, pour 14 310 euros, ainsi que l'arbre de Noël du personnel communal et la réception de la fête des mères du personnel, pour un montant de 53 701 euros. Est-ce qu'il faut supprimer les fêtes de fin d'année dans les crèches ? La réception du personnel communal ? L'arbre de Noël du personnel ? Je vous pose la question, Monsieur Macé. Et la fête des mères du personnel communal ?

On passe au vote.

**M. Conway**

Excusez-moi !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Pardon ! Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais volontairement laisser les coups partir de part et d'autre parce que je ne veux pas intervenir dans ces jeux-là.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Je veux rappeler notre position qui ne s'applique pas ce soir, parce qu'on parle de 2007, mais qui s'applique sur les travaux à venir, qui est un prolongement un peu de ce qui s'est passé jusqu'à présent, à savoir, en fait, une augmentation substantielle des impôts, dont une partie sert en fait à l'autofinancement des travaux. Il y a une économie sur le fonctionnement qui sert à limiter l'endettement et à financer les travaux.

Autant de 2001 à 2007, il y avait, malgré les critiques que l'on peut porter ponctuellement sur des travaux, globalement il y avait une logique qui prévalait dans un environnement qui était prospère. Ce qui se passe aujourd'hui, ce qui est notre inquiétude : autant on nous donne, nous, de notre point de vue, un bon point au niveau de gestion, et pas en considérant cela comme normal, c'est quand même un travail ingrat à faire pour réaliser ces économies-là, identifier les niches, mais c'est vraiment notre inquiétude : elle porte sur les travaux parce que tout se déroule comme si autour rien n'avait changé, comme si la dotation de l'État n'avait pas diminué. Et vous êtes en train de faire porter ce poids-là et d'engager des chantiers importants, alors que, du point de vue économique, globalement, il y a une partie de la population qui va souffrir de cela.

Le deuxième point... alors, au passage, sur les travaux, on attire notre vigilance et c'est pour cela que l'on insiste sur cette urgence du plan pluriannuel, parce que j'étais assez inquiet sur les montants en jeu qui ont été évoqués à la Commission urbanisme : centre nautique, 20 millions d'euros...

Bon... C'est important : 16 millions hors taxes.

Si vous voulez, par rapport à cela, il y a une urgence à voir où on va du point de vue endettement, du point de vue travaux, du point de vue poids fiscal.

Au passage, je ne sais pas si c'est le fameux délai d'un mois évoqué par M<sup>me</sup> Labrousse, mais je signale que je n'ai toujours pas reçu les documents qui étaient présentés à cette réunion de commission du 21 mai. Effectivement, on est le 19 ! Je trouve un peu dommage, si c'était cela, que... Voilà ! Donc, j'espère que ce n'est qu'un malentendu, mais je voudrais bien que ces documents, pour que l'on puisse fonctionner d'une manière réactive... en plus, j'étais demandeur d'un fichier informatique qui me suffisait tout à fait... vraiment que les choses soient d'une manière interactive pour que l'on puisse participer d'une manière positive à cela.

Je reviens sur le plan pluriannuel, parce que je pense que c'est vraiment à ce niveau-là que l'on peut ordonner les priorités. La politique, c'est une question de priorités. Donc, il y a des travaux que l'on peut différer ou pas, il y a des montants que l'on peut mobiliser ou pas. Et je souhaite vraiment que l'attention soit portée sur le montant des travaux. Beaucoup de Garennois expriment des inquiétudes, même s'ils ont voté pour le Maire sortant parce qu'il y avait des points positifs, ils sont inquiets d'un certain nombre de projets qui sont mis en œuvre et cela vaut vraiment le coup de se pencher dessus en se projetant dans l'avenir sur ce que va être la réalité de la pression fiscale que vous avez évoquée.

Dernier petit point, juste pour aussi remarquer cela : j'ai entendu souvent Philippe Juvin évoquer le fait que l'on ne recevait rien de la Région au niveau de la Commune et je découvre que la Commune, au niveau investissements, a contribué plus que le Conseil Général. Je voudrais aussi... je peux ressortir la page...

*(Rire de M. Macé.)*

C'est simplement : rendons à César ce qui est à César.

**M. Macé**

Cela apparaît effectivement dans le document, en investissement.

**M. Conway**

Je le cherche. Vous aviez 950 120 euros du Conseil Régional et 718 du Conseil Général ! C'est simplement... moi, je me félicite que l'on arrive à mobiliser de l'argent de part et d'autre, mais je pense qu'il faudrait arrêter de se monter les uns contre les autres, sous prétexte que le Conseil Régional est de gauche et le Conseil Général de droite. Merci.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

Je passe la parole à M. Hervo.

**M. Hervo**

Quelques éléments de réponse à vos propos dont j'apprécie la mesure et le bien-fondé en l'absence de dogmatisme. Pour les documentations de la Commission, je vous rassure, moi non plus je ne les ai pas sur mon bureau et, cet après-midi, j'ai râlé. On attendait une instruction que j'avais donnée il y a un mois. M. Sire tout à l'heure s'est engagé à ce que cela parte demain.

N'est-ce pas, Olivier ?

*(M. Olivier Sire acquiesce.)*

Comme cela, je les aurai moi aussi !

**M. Conway**

Heureusement qu'il y a des conseils municipaux !

**M. Hervo**

Plus sérieusement, nous sommes, je crois que j'ai eu l'occasion de l'exprimer lors de la commission, en matière de travaux, bien sûr, extrêmement vigilants sur les capacités de la Commune à pouvoir financer ces travaux. D'où, bien entendu, l'importance de ce plan

pluriannuel d'investissement que nous sommes en train de mettre en place pour, justement, mieux programmer les dépenses dans le temps. Et cela, nous sommes tout à fait blancs sur ce plan et, dans le principe, tout à fait d'accord.

J'ajouterai également – et j'ai eu l'occasion d'en parler, peut-être pas suffisamment, lors de la commission – que nous sommes en permanence à la recherche, chaque fois que c'est possible, de modes de financements originaux permettant d'alléger la charge pour la Commune.

C'est ainsi que, pour l'école Jean Jerphanion, nous avons essayé, enfin fait l'essai d'un financement à travers le mécanisme du bail emphytéotique administratif. Cela ne réduit pas les dépenses mais cela les étale dans le temps et cela permet une gestion plus rationnelle et plus étalée.

C'est ainsi que, pour le centre nautique qui remplacera la piscine, nous sommes en train de travailler – (*inaudible\**) ce n'est pas la solution – sur des sources de financements au moins en partie privés. C'est imaginable. Un certain nombre de communes l'ont noté. Évidemment, le mot « privé » entraîne, bien sûr, que les représentants de la Gauche se précipitent sur leur papier pour le prendre en note, parce que privé, pour eux, c'est une injure ! Pour moi, c'est un mode de financement qui en vaut bien un autre. Il n'y a pas de honte. (*inaudible\**) dans le privé et je ne suis pas honteux.

C'est ainsi que, pour les parkings, nous sommes en train de travailler sur des solutions de financements construction-exploitation à travers des délégations de service public, ce que tout le monde fait, toutes couleurs politiques confondues, je pense. Je ne crois pas que les gens de Gauche exploitent les parkings eux-mêmes !

Et je voudrais aussi rappeler, parce que, cela, on a beau le dire aux Garennois, ils ont parfois du mal à le comprendre, ce qui s'explique : c'est que l'ensemble des travaux qui ressortent de la zone d'aménagement concerté des Champs-Philippe et ses environnements, pour rendre hommage à M. Duverger, ceci pèsera sur le budget communal. Ceci trouve son équilibre financier propre. Alors, évidemment que l'on voit des travaux importants entrepris place de Belgique ! Ils ne coûtent rien de plus aux contribuables, ces travaux. Ils sont dans l'équilibre de l'opération de ZAC.

Ce n'est pas parce qu'on a dit cela qu'il faut faire de l'autosatisfaction et ne pas être attentif, mais nous avons, je vous rassure, et on aura l'occasion d'en reparler, le souci permanent de la bonne adéquation des engagements financiers lourds avec des capacités de financements de la Commune en essayant d'exploiter tous les recours d'appel à des modes originaux de financements, chaque fois que c'est possible.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Hervo.

Nous passons au vote...

Je vous en prie ?

**Mme Juvín-Marleix**

Monsieur Conway, je voulais simplement vous dire que vos propos sur les subventions données par le Conseil Régional traduisent une méconnaissance des dossiers et des demandes des subventions, notamment en ce qui concerne la voirie. Je crois que M. Hervo pourrait développer le point, puisque c'était lui qui était en charge de ces problèmes-là, et il est vrai qu'il est difficile, il a été difficile jusqu'à présent d'obtenir des subventions du Conseil Régional.

L'exemple, c'est, par exemple, le carrefour Plaisance. J'ose espérer que ce n'est pas à cause de l'appartenance de M. Juvín à l'UMP que cette subvention n'a pas été versée.

En tout cas, je constate que la Région, même si elle nous verse des subventions, et c'est normal de ne pas avoir une discrimination quand même totale, donne facilement pour des études très intéressantes, certainement, des thèses comme « *l'étude des perspectives d'évolution de la pilosité et de la chevelure entre le XI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup>* ». C'est effectivement très intéressant, je n'en doute pas !

Mais c'est quand même un constat et ce n'est pas de la polémique pour polémiquer, c'est une réelle difficulté. Je crois que M. Hervo pourrait vous en parler.

Que la Région subventionne au maximum la Ville et, la dernière fois, d'ailleurs, nous avons voté pour que M. le Maire puisse déposer des demandes de subventions, tant mieux, mais il y a une réelle difficulté et j'espère que cette difficulté sera levée.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci. Plus de questions ?

Mademoiselle Naturel ?

**Mlle Naturel**

Je voulais réagir sur deux points après ce débat fructueux.

Tout d'abord, M. Houtart nous parlait de l'amélioration de l'urbanisme, donc que les Garennois vivaient mieux après qu'avant. Je voulais savoir si la destruction du cinéma le Voltaire ou la destruction du bâtiment La Poste étaient comprises dans l'amélioration de l'habitat ? Ce sont quand même des monuments presque historiques, du moins qui font partie d'une certaine époque. Il y a quand même des gens qui construisent eux-mêmes leur propre monument actuellement et, nous, on les détruit ! Je voudrais savoir juste si cela comptait dedans ou pas. À ce moment-là, précisez-moi ce que...

**M. Hervo**

La réponse est clairement oui, Mademoiselle.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Moi, je vais vous répondre. En ce qui concerne les Arts Martiaux, l'ancienne Poste, c'était un bâtiment que nous ne pouvions plus utiliser par mesure de sécurité. Il a donc été voué à la démolition.

Le cinéma Voltaire n'était pas un bâtiment communal et il était également en très mauvais état. Je ne sais pas si vous êtes entrée dans cette enceinte, mais je peux vous dire qu'il était en très mauvais état et que les travaux étaient supérieurs à la valeur du bâtiment. De plus, c'était une propriété privée et nous ne sommes en rien intervenus dans cette affaire.

Je peux vous dire même que la Municipalité de l'époque avait tenté de l'acquérir et a reculé devant les travaux qu'il y avait à faire.

Est-ce que cela vous suffit ?

**Mlle Naturel**

D'accord. Juste peut-être on aurait pu... d'ailleurs M. Lucien Duverger l'avait précisé... pour La Poste, conserver, dans une recherche architecturale, la façade.

**Divers intervenants**

C'est ce que l'on fait.

**M. Hervo**

J'ai dit et répété de multiples fois dans de multiples réunions, à de multiples occasions, que nous avons demandé et obtenu de l'architecte qui a dessiné le bâtiment qui va se construire – les travaux vont commencer dans quelques semaines –, nous avons obtenu de l'architecte qu'il reprenne dans les éléments d'architecture du pignon, qui aura la même orientation et la même position que la façade de l'ancienne Poste, qu'il reprenne les éléments d'architecture de ce bâtiment qui n'était pas, certes, remarquable mais qui avait ce petit cachet garennois et qui plaisait aux Garennois. Et je suis autant garennois que M. Duverger, rassurez-vous !

Donc, devant l'impossibilité de conserver le bâtiment, nous avons fait en sorte que l'architecture du bâtiment nouveau qui va le remplacer reprenne en clin d'œil les éléments caractéristiques de cette architecture. Certes, cela ne sera qu'un pastiche, je vous l'accorde, mais ce n'est pas un reniement du passé.

*(M. Graux entre en séance à 20 heures 12.)*

Les leçons de citoyenneté garennoise, je suis le mieux placé pour ne pas en recevoir !

**Mlle Naturel**

Merci de m'accorder une leçon !

Je peux juste finir sur... ? Oui ?

Sur l'autofinancement, pour bien comprendre comment cela fonctionne, puisque c'est cela, le débat.

L'autofinancement, *a priori*, au final, on va avoir des bureaux, non ? C'est comme cela que cela marche ?

**M. Hervo**

Vous parlez de l'autofinancement d'une zone d'aménagement concerté ?

**Mlle Naturel**

Oui, par exemple.

**M. Hervo**

Alors, là, Mademoiselle, vous venez voir. Je vous accorde deux heures ou trois heures et je vous expliquerai comment fonctionne une ZAC, mais on ne va pas infliger cet exercice à tout le Conseil Municipal et au public ce soir. Vous venez quand vous voulez et je vous explique.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci. Plus de questions ? Cette fois-ci, on passe au vote.

Qui vote contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Non. Qui vote pour ?

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSEUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRÉ, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Merci.

Je vais en profiter, entre deux délibérations, pour vous présenter notre nouveau Directeur de communication, M. Vincent Douaillat, qui est dans la salle. Je vais lui demander de se lever, s'il vous plaît.

Bienvenue chez nous, Monsieur.

Merci beaucoup, Monsieur.

Nous continuons avec M. Bernard Chaillet, avec le compte...

Bonjour à M. Pascal Graux.

#### **1.4 - Compte administratif 2007 – budget assainissement.**

**M. Chaillet**

L'exécution de la section d'exploitation de l'exercice présente un solde positif de 411 169,75.

L'exécution de la section d'investissement de l'exercice présente un solde positif de 568 181,29. Du fait du déficit de 2006 reporté, la section d'investissement présente un solde cumulé de moins 416 955,72.

Tout cela rapporté, plus 411 000 dans l'exécution de la section d'exploitation et moins un solde cumulé de 416 000, cela nous donne une somme négative de moins 5 785,97 de résultat. Ce déficit sera repris dans le cadre du budget supplémentaire.

L'exécution de la section d'exploitation, dépenses, 159 151,52, décomposés en 58 271,83 de redevances versées aux concessionnaires et de 100 879,49 de dépenses d'ordre qui est la dotation aux amortissements.

En recettes, 289 452,93 dont notamment la redevance d'assainissement de 57 709,89, les produits exceptionnels de 149 716, de produits financiers qui sont les revenus de fonds placés auprès du Trésor, 5 752, et la reprise sur amortissements et provisions de 21 484,04.

L'exécution de la section d'investissement, dépenses, 187 632,62, soit subventions d'investissement, 149 507, provenance de la section de fonctionnement, remboursement du capital de la dette, 16 641,58, provisions pour risques et charges de 21 484,04.

En recettes, 724 563,92, se décomposant ainsi : subventions Agence de l'Eau et du Département, 467 338,75, remboursement FCTVA fonds compensation, 156 345,67, dotations aux amortissements, 100 879,49.

Voilà le compte administratif 2007, assainissement. Il n'y a pas de gros chiffres.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

35 voix pour : unanimité  
Unanimité. Merci.

#### **1.5 - Affectation du résultat de fonctionnement - budget principal - exercice 2007.**

**M. Chaillet**

Mes chers collègues, après avoir procédé à la reprise du résultat prévisionnel de 2007, lors du vote du budget primitif pour 2008, l'adoption du compte administratif de 2007 a permis la détermination de ce résultat. Il est donc proposé à l'Assemblée communale de bien vouloir procéder, conformément à l'instruction M14, à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2007.

Compte tenu d'un résultat antérieur reporté d'un montant de 1 270 185,60 euros, l'excédent de fonctionnement est de 5 310 506,52 euros.

La section d'investissement présente, quant à elle, un solde d'exécution négatif de moins 5 690 632,69 euros tandis que le solde des restes à réaliser laisse apparaître un excédent de 3 092 949,12 euros.

Il en résulte un besoin de financement total de la section d'investissement de 2 597 683,57 euros, dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Je vous propose, par conséquent, de reprendre au budget 2008 l'excédent de fonctionnement 2007 s'élevant à 5 310 506,52 euros et d'affecter le résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 2 597 683,57 euros ;

- report en fonctionnement : 2 712 822,95 euros.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Chaillet.

Des questions ? Non. On passe au vote.

Qui vote contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote pour ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.  
4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL  
Merci.

#### **1.6 - Adhésion de la Ville à l'association Finances - gestion - évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE-CT).**

**M. Chaillet**

Mes chers collègues, l'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques. Afin d'avoir des collaborateurs mieux formés sur le plan gestion finance, notre intérêt est de faire adhérer la Ville à cet organisme, dont la cotisation de base annuelle est fixée à 330 euros, et nous aurons un représentant au sein de cette association.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Bernard.

La ville de La Garenne-Colombes aura donc un représentant au sein de cette association, et ce sera M<sup>me</sup> Herpin. Y a-t-il des questions ? Non.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité  
Unanimité. Merci.

Merci, Madame Herpin.

### **Ressources humaines**

#### **1.7 - Formation des Élus**

##### **Mme Roussillon**

Je vous propose de statuer sur la mise en œuvre d'un plan de formation pour les élus. Nous vous proposons ci-joint les orientations par secteur de délégation.

Vous l'aurez compris, la fonction d'élu se professionnalise de plus en plus et il nous faut mieux connaître l'environnement institutionnel, territorial, juridique, financier qui nous incombe.

Par élu, il est possible d'avoir de 6 à 18 jours de formation par mandat.

Il s'agit également de statuer dans les trois mois après la mise en place du renouvellement du Conseil Municipal. C'est donc ce que nous faisons.

Et de fixer le montant des dépenses de formation au montant plafond, c'est-à-dire au plus à 20 % du montant total des indemnités de fonction.

Je vous propose de statuer sur cette formation d'élus.

##### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Odile.

Pour la formation des élus, au budget primitif de 2008, il est prévu un montant de 4 500 euros. Des questions ?

Monsieur Conway ?

##### **M. Conway**

Je voulais intervenir là-dessus, puisque le but de cette formation, de ces formations, c'est en fait, je cite : « de fournir aux élus locaux de meilleures conditions d'exercice de leurs mandats ».

Dans formation, il y a une partie d'un mot qui est tout aussi important qui est : information.

En Conseil Municipal, il nous arrive des projets ficelés, bouclés, du prêt-à-voter, en quelque sorte. Ceci ne peut me satisfaire totalement et, dès mon élection, j'ai pris la ferme intention de requérir auprès de la Mairie la communication de tous les documents qui peuvent éclairer mes décisions.

Je cite un exemple concret : j'ai demandé que l'on veuille bien me transmettre les études de faisabilité préalable à la réalisation d'un parking souterrain, place de la Liberté, projet dont nous contestons l'emplacement ; ce n'est un secret pour personne ! Ces documents viennent de m'être remis, accompagnés d'une facture de 92 euros pour frais de photocopie. Le dossier, il est vrai, est volumineux et comporte plusieurs plans grand format. Mais à ce prix, je ne suis pas certain d'avoir les moyens de prendre toutes mes décisions en parfaite connaissance de cause.

Lors de la Convention Europe du Mouvement Démocrate du 9 juin, j'ai fait un petit sondage express auprès de mes collègues de Nanterre et d'Issy-les-Moulineaux. Dans les deux cas, Mouvement Démocrate n'appartient pas à la majorité municipale. Et je découvre que, dans ces Communes, les élus de tous bords ne paient pas les photocopies pour exercer leur travail. Il semblerait que cela soit assez généralisé. Donc, je voudrais bien que, dans les budgets de formation de 4 500 euros, on prévoie la possibilité pour les élus d'obtenir des documents sans avoir à payer les frais de photocopie, comme dans les autres communes. Je vous remercie.

##### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

Je vais vous répondre. Vous prenez le Règlement intérieur : l'article 3 précise que les photocopies sont payantes.

##### **M. Conway**

Tout à fait. C'est bien pour cela que je demande une modification du Règlement intérieur, cela va de soi !

##### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Bien. Nous en prenons note, Monsieur Conway.

Monsieur Macé ?

##### **M. Macé**

Mes chers collègues je ne peux que souscrire à la proposition de M. Conway. Je lui rappellerai d'ailleurs, et aux collègues nouvellement élus, qui, eux, peut-être, ne paient pas des photocopies quand ils demandent des documents, que, durant tout le précédent mandat, et vous avez raison, Madame Labrousse, en application du Règlement intérieur que nous n'avons pas voté, que vous aviez décidé de nous faire payer systématiquement l'ensemble des copies. Évidemment, comme le dit M. Conway, en fonction des études que nous pouvons demander, qui est la base du travail, et qui est donc l'application de l'information que vous voulez donner à l'ensemble des élus de ce Conseil Municipal, évidemment que le coût des photocopies, que vous avez d'ailleurs fixé au montant maximum prévu par la réglementation, c'est-à-dire 0,18 centime, crée, évidemment, quand on est dans ce cadre-là, une

application de paiement régulier que, pour notre part, nous avons fait tout au long du précédent mandat. Et je rappellerai au public ici présent qu'à la différence d'un certain nombre d'élus de la majorité, nous ne sommes pas indemnisés !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, je vais vous répondre.

**M. Macé**

Si c'est la même réponse que M. Conway !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Oui, Monsieur Macé, je vais vous répondre : vous pouvez toujours consulter sur place ou nous pouvons vous envoyer par voie électronique les documents.

**M. Macé**

Alors, c'est une très bonne réponse, Madame Labrousse. Donc, maintenant je demanderai systématiquement que l'on m'envoie, évidemment par courrier électronique, l'ensemble des documents demandés. C'est une très bonne réponse, cela va créer, j'en suis désolé pour les services municipaux, un travail pour scanner les documents. Mais c'est une très bonne proposition que vous nous faites ce soir : je la retiens !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Unanimité. Je vous remercie.

### **1. 8 - Personnel communal - Revalorisation de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles de la crèche familiale.**

**Mme Margaria**

Notre Assemblée fixe chaque année l'indemnité d'entretien allouée aux assistantes maternelles de la crèche familiale. Il y a lieu de la revaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> juillet de l'année, du montant de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'évolution de cet indice, constatée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 1<sup>er</sup> juillet 2007, était de plus 1,12 %.

Ainsi, en vertu du principe de non-rétroactivité et de façon à ne pas pénaliser les assistantes maternelles, je vous demande, mes chers collègues, de fixer par anticipation l'indemnité d'entretien allouée à ce personnel de la crèche familiale en fonction de l'évolution de l'indice qui paraît tous les 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Merci.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Brigitte.

Pour votre information, nous avons 30 assistantes maternelles et l'incidence financière est de 1 062,11 euros.

Y a-t-il des questions ?

**Mme Bavcevic**

Bonjour, Mesdames, bonjour, Messieurs.

J'aimerais savoir à quelle date, en fait, doit être fixée cette revalorisation ? C'est aujourd'hui ? Et à ce moment-là, sur quelle base ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

C'est écrit dans le rapport.

**Mme Bavcevic**

Non, ou alors je n'ai pas bien vu.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

« ... chaque année l'indemnité d'entretien allouée aux assistantes maternelles... ». C'est chaque année et, chaque année, nous le faisons à cette époque-ci.

**Mme Bavcevic**

Oui, mais à cette heure-ci, le taux, l'indice que vous évoquez, l'IPC, au 1<sup>er</sup> juillet 2008, n'est pas encore fixé. C'est pour cela que je voudrais savoir quel indice vous prenez, si vous prenez la valorisation aujourd'hui. Je n'ai pas bien compris le document, je ne suis pas encore au fait de la sémantique publique, peut-être, mais cela ne me semble pas clair.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

On vous donne les taux d'indice. L'indice constaté entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et 1<sup>er</sup> juillet 2007 était de 1,12.

**Mme Bavcevic**

C'était effectivement il y a un an. Si vous prenez l'indice entre mai et mai, puisque nous sommes... pour utiliser cet indice-là, il est à 3,3 % ; le même indice, l'indice ensemble hors tabac. Donc là, vous prenez, pour valoriser aujourd'hui, l'indice d'il y a un an, ce qui ne tient pas compte évidemment de la hausse des coûts.

Déjà, l'indice lui-même est parfois décrié, cet indice-là, puisque l'indice... la réelle hausse des prix est bien supérieure. S'agissant de l'entretien, si je ne fais pas erreur, on parle là de la possibilité des assistantes maternelles de financer les produits frais pour l'alimentation des enfants qu'elles ont à leur charge, les couches aussi. Et, sur ces postes-là, par exemple, la hausse des prix en un an est de 6 % à peu près.

Donc l'augmentation qu'il s'agirait d'utiliser serait de 1,1 %, donc tout à fait en décalage.

C'est pour cela que j'aimerais savoir s'il n'est pas possible d'utiliser l'indice que l'on connaît aujourd'hui, c'est-à-dire l'IPC ensemble, celui que vous avez déjà, de 3,3 % entre mai 2007 et mai 2008, si on fait l'augmentation aujourd'hui. Et, pourquoi pas, l'élever à l'augmentation... l'élever, en fait, à l'IPC alimentation qui, lui, est de 5,7 % et correspond à la hausse des prix que tout le monde connaît aujourd'hui. Sachant qu'il s'agit d'une indemnité de 7,98 euros aujourd'hui, donc effectivement pas des sommes très conséquentes !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

M. Hervo, qui est un parfait financier, va vous répondre.

**M. Hervo**

Je ne suis devenu spécialiste ni des finances et encore moins de ce qui se passe en matière de gestion des crèches !

(Rires.)

Néanmoins, j'ai posé la question, comme vous, par curiosité, et j'ai eu la réponse. Je vous la transcris.

L'indice de référence auquel il faut se référer paraît tous les ans au 1<sup>er</sup> juillet. Jusqu'à présent, nous attendions la parution de cet indice... je parle sous le contrôle de ces messieurs et mesdames de la finance, qui vont m'arrêter si je dis une bêtise !

Jusqu'à présent, nous attendions la parution de cet indice pour délibérer et fixer la revalorisation des indemnités des assistantes maternelles en fonction de cet indice connu. Cet indice paraît le 1<sup>er</sup> juillet. Nous délibérons régulièrement au mieux au mois de septembre, ce qui donnait lieu à des problèmes de rétroactivité, de régularisation rétroactive.

Ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est de décider d'adopter que le 1<sup>er</sup> juillet, nous allons revaloriser l'indemnité des assistantes maternelles conformément à l'indice qui va paraître et non pas... Le 1,12 qui est rappelé, c'est l'indice de l'année dernière, c'est l'évolution de l'année dernière. C'est comme quand on fixe une formule de révision de prix, on convient de réviser un prix en fonction d'un indice qui paraîtra... le jour où il paraîtra.

**Mme Bavcevic**

Si je comprends bien, on va utiliser l'indice du 1<sup>er</sup> juillet 2008. D'accord ?

**M. Hervo**

Absolument et cela permettra aux assistantes maternelles de bénéficier dès le mois de juillet de cette revalorisation et non pas d'attendre deux mois au mieux, voire trois, et des régularisations *a posteriori* qui compliquent tout le monde. C'est simplement l'objet de la proposition.

**Mme Bavcevic**

Sur ce point, on est d'accord.

Simplement, on demande à ce moment-là une valorisation plus importante, compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, c'est-à-dire que l'IPC ensemble hors tabac est actuellement sur la base d'un an – l'indice est tous les mois – à 3,3 %, alors que la dépense... la hausse des prix est supérieure et que l'indice, par exemple, sur les produits frais est à près de 6 %.

Cela concerne des sommes relativement peu importantes, pour des personnes qui ont des rémunérations relativement basses. Et il s'agit aussi de la santé, de l'hygiène qui s'adressent aux plus petits. Et on parle de 30 personnes, c'est vous-même qui l'avez dit.

Donc, porter de 3,3 % – on suppose que cela va être le même ordre de grandeur – à 5,9 %, c'est-à-dire à l'indice alimentation qui est supérieur et qui tient plus compte de la hausse du pouvoir d'achat.

Ai-je été claire ?

**Mme Juvin-Marleix**

Vous voulez changer d'indice ?

**Mme Bavcevic**

Oui, absolument. On propose un indice qui est supérieur, qui est plus proche de la réalité des dépenses qui sont encourues, s'agissant de l'indemnité d'entretien.

**M. Hervo**

C'est légal ?

**Mme Bavcevic**

C'est un indice INSEE, évidemment, je n'ai pas inventé l'indice. Il y a plusieurs indices de prix, il y a « l'ensemble hors tabac » et il y en a d'autres. Si on prend « ensemble tabac », c'est déjà 7 %. Mais, puisque l'utilisation, c'est surtout les produits frais et que l'alimentation existe...

**Mme Labrousse, présidente de séance**

M. Lieberherr va vous répondre, Madame.

**M. Lieberherr**

Juste une précision : en ce qui concerne cette augmentation, elle a été aussi vue et prise en accord avec les assistantes maternelles lors de réunions collectives que nous avons eues en fin d'année 2006, en ce qui concerne la revalorisation de leurs indemnités. Lesquelles revalorisations ont été portées à hauteur – je ne vous rapporte pas les détails, je vais vous donner en somme globale – à hauteur de 120 000 euros, ce qui représentait, en ce qui concerne la revalorisation des assistantes maternelles sur le département, l'effort le plus important des Communes, de toutes les Communes.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Lieberherr.

Nous passons au vote...

**M. Macé**

Madame Labrousse ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

M. le Directeur général des services vient de nous dire qu'il y avait eu une négociation fin 2006, c'est-à-dire il y a un an et demi.

Il y a un an et demi, nous n'étions pas dans des augmentations aussi importantes du coût alimentaire. Nous savons tous, pour ceux qui font le marché en tout cas, que les prix alimentaires sont en augmentation constante.

Ce que notre collègue défend, c'est tout simplement de tenir compte d'une réalité de coûts d'augmentation qui ne s'arrêtent pas à cet indice. Tout le monde aujourd'hui conteste progressivement cet indice. Et donc nous proposons l'application d'un autre indice.

Quand on fait un résultat que vous venez de nous annoncer, de 2,7 millions d'excédent, on peut bien mettre quelques centaines d'euros en plus pour les assistantes maternelles et donc le coût alimentaire.

C'est notre proposition de changer d'indice. Vous en avez tout à fait la possibilité. Réglementairement, cela ne pose évidemment aucun problème. Donc voici notre proposition.

Soit vous la prenez en compte, soit vous considérez que nous avons fait une bonne proposition, soit vous ne la prenez pas en compte et vous maintenez la vôtre.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé. Eh bien, écoutez, nous avons entendu votre question et nous allons revoir avec nos assistantes maternelles si elles veulent bien renégocier leur augmentation.

**M. Macé**

*A priori*, on peut penser qu'elles vont dire oui !

*(Rires.)*

Quand c'est un plus, on dit oui, normalement, Madame Labrousse ! Mais c'est vrai, peut-être qu'elles vont refuser une augmentation ! Nous verrons.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Nous passons au vote.

**M. Macé**

On vote quoi maintenant ? Précisément.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Sur notre proposition, sur la délibération, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Si c'est dans ces conditions, évidemment nous maintenons la nôtre et nous votons contre la vôtre.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Qui vote contre ?

**M. Conway**

Excusez-moi ! Est-ce qu'on ne peut pas remettre cela avec cette étude complémentaire, au Conseil Municipal du 9 ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Non, on peut la revoir... C'est pénaliser les assistantes maternelles.

**M. Conway**

Ce n'est pas cela que je veux dire. Ce que je veux dire, c'est que l'on peut voter cette proposition-là, qui est le fait, comme le soulignait Jean-Pierre Hervo sur le fait de faire en sorte qu'il n'y ait pas ce délai pénalisant de deux ou trois mois pour appliquer la hausse, l'indice, et que l'on revoie au Conseil Municipal du 9 la possibilité d'introduire le nouvel indice.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Pour le 9, ce sera un peu juste, Monsieur Macé...

Monsieur Conway, pardon ! Excusez-moi !

Monsieur Conway, pour le 9 juillet, ce sera certainement un peu court, mais on peut renégocier les affaires et revoir ce dossier après. Mais dans un premier temps, je souhaite que nous votions sur cette délibération, afin de ne pas pénaliser nos assistantes maternelles.

Qui vote contre ?

**M. Macé**

Je trouve dommage votre position. Je crois qu'on était dans une possibilité de faire avancer intelligemment – excusez-moi – ce dossier. De s'arc-bouter sur une position qui est la vôtre est totalement dommageable.

Donc, nous maintiendrons notre proposition sur votre proposition, tout en sachant que nous en avons fait une autre. J'espère que ce sera retranscrit dans le compte rendu analytique du Conseil Municipal.

**Mme Juvin-Marleix**

Rassurez-vous ! M<sup>me</sup> Labrousse vient de nous dire, à moins que j'aie mal compris, que nous allons rediscuter avec les assistantes maternelles. Rien ne nous empêche de voter aujourd'hui et de discuter avec elles. Je ne vois pas où est le...

**M. Macé**

Madame Juvin-Marleix, je ne vois pas, alors à ce moment-là, pourquoi vous n'acceptez pas notre proposition qui est une proposition de bon sens, quand on connaît le coût d'évolution de la vie. Voilà ! Ce n'est quand même pas compliqué de changer d'indice s'il tient compte de la réalité du coût de l'augmentation des aliments ! C'est quand même du bon sens !

**Mme Juvin-Marleix**

Parce que jusqu'à la délibération, il n'y aura pas d'augmentation pour les assistantes maternelles ! Il faut qu'elles soient prêtes à cela. C'est un choix, mais cela les pénalisera.

**M. Macé**

Non, si vous votez avec un nouvel indice dans cette délibération, il n'y a pas de souci. Donc, ce sera applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Mme Juvin-Marleix**

Il n'est pas question aujourd'hui de délibérer, d'après ce que je comprends de M<sup>me</sup> Labrousse. Elle nous dit qu'il y a une discussion. Donc, aujourd'hui, voilà ! Une discussion et réflexion avec les assistantes maternelles.

**M. Conway**

De la même manière que nous, on n'apprécierait pas de voir un dossier débarquer en cours de Conseil Municipal sans que l'on ait eu le temps de réfléchir, cela me paraît normal que le reste du Conseil Municipal demande un délai, à partir du moment où on est bien clair que cela c'est un point et que l'on mettra à l'ordre du jour le deuxième point une fois que vous aurez vu les assistantes maternelles.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Absolument, Monsieur Conway.

Qui est contre ?

**M. Macé**

Dans ces conditions, nous ne participerons pas au vote.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Bien. Monsieur Macé, c'est noté.

4 non-participations au vote.

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.  
M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL ne prennent pas part au vote.

Merci.

**1. 9 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.**

**Mme Roussillon**

Mes chers collègues, il y a une nouvelle création de postes.

En ce qui concerne le premier point, je tenais simplement à vous en faire l'information parce que vous aviez constaté que c'étaient des postes qui concernaient le CCAS et que c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui délibère sur ces postes. Mais, comme nous avons fait un CTP commun à la Ville et au CCAS, que nous avons voté d'ailleurs... dont nous avons parlé précédemment et que nous avons d'ailleurs validé en CTP récemment, je vous informe de ces créations de postes. Il me semblait que c'était intéressant de vous le dire.

Surtout que c'est à la suite d'examen professionnels que deux agents du CCAS ont réussi. Nous avons donc supprimé deux postes dans la filière administrative d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et nous créons deux postes dans la filière administrative : un de rédacteur territorial et un administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Nous créons deux postes. Bien évidemment, cela se monte, dans la mesure d'une création de postes, il y a une fiche de poste qui est élaborée et il s'agit d'une montée en compétence chaque fois qu'il y a des réussites à des examens professionnels. C'est le cas pour le point suivant. C'est donc une valorisation dans les missions très définie à chaque fois.

*(M<sup>me</sup> Fommarty entre en séance à 20 heures 42.)*

Suite à un concours d'un agent de la collectivité au service voirie, nous avons la suppression d'un poste d'agent maîtrise dans la filière technique et nous créons un poste, dans la filière technique toujours, de contrôleur de travaux. Il passe de catégorie C à catégorie B parce qu'il aura également un poste de management.

Suite à la stagiairisation d'agents de la collectivité, nous avons une personne qui est passée titulaire. Donc, on supprime un poste dans la filière administrative d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la Direction des ressources humaines. Là, cette fois-ci, nous ne créons pas un poste parce que c'était un poste qui était vacant, donc un poste qui était ouvert, d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe. Pourquoi

adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ? Parce que le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe est accessible par concours et, comme cette personne est titulaire, elle passe sur un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, sans perte de rémunération.

Nous avons également deux agents qui ont changé de filière. Donc, suppression de deux postes dans la filière technique d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et nous créons un poste dans la filière administrative, donc un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au service des finances. C'est un souhait de l'agent d'avoir changé de filière.

Et également, nous créons... Enfin, nous ne créons pas, c'est un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe dans une crèche. C'est également un poste qui était vacant, un poste qui est donc ouvert.

Nous avons également reclassé, suite au reclassement pour inaptitude médicale d'une personne qui était en poste au personnel du service (*inaudible*\*). Nous supprimons un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et nous avons créé un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe dans la filière administrative. Et c'est un poste d'accueil.

Je tiens à préciser d'ailleurs que ce poste, suite à ce reclassement, pour cette personne, c'est un reclassement très réussi.

Enfin, au niveau de la communication, nous supprimons un poste de filière administrative, poste de rédacteur territorial, pour créer un poste d'attaché. Vous savez que nous remodelons le poste communication. Nous créons un pôle de poste multimédia. C'est cette personne-là qui va gérer ce poste multimédia, avec un certain nombre de missions qui lui sont définies, notamment tout ce qui est infographie, Internet, intranet, vidéo. Il a l'information également des journaux informatiques, la labellisation Internet-intranet. Donc, ce sont des missions très définies sur ce poste qui est à développer au service communication.

Excepté pour les deux premiers points, je vais vous demander de donner un avis favorable sur ces créations de postes.

Je vous ai expliqué qu'il y avait 8 postes supprimés et 6 créés, donc le delta étant les deux postes qui étaient vacants.

Je voulais juste vous faire également l'information : nous avons sept agents qui ont réussi leur examen professionnel d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et nous souhaitons les féliciter et également remercier le personnel qui a participé au soutien et donc également à la réussite de ces examens. Je voulais vous en faire part.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Bonsoir, Madame Fommarty... qui est entrée en séance.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Madame Roussillon, merci pour vos explications. Vous nous joindrez en termes de félicitations aux agents qui ont réussi leur examen professionnel.

Je souhaiterais que vous nous indiquiez, parce que vous ne l'avez pas précisé ou pas en tout cas systématiquement, les services d'affectation des différents postes que vous proposez de créer après les suppressions de postes.

**Mme Roussillon**

Il me semble l'avoir dit.

**M. Macé**

Je ne pense pas que vous l'avez dit systématiquement. Vous l'avez dit quelquefois mais pas tout le temps. Est-ce que vous pourriez reprendre cela ?

**Mme Roussillon**

Tout à fait.

Évidemment, au départ, vous le verrez, c'est le CCAS.

Ensuite, c'est le service voirie, en ce qui concerne l'agent de maîtrise qui passe contrôleur de travaux.

La titularisation, c'est la DRH.

Je ne vous ai peut-être pas dit celui-ci : la création de poste pour le changement de filière, c'est le service des finances.

L'agent social, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est dans une crèche.

**M. Macé**

Merci.

**Mme Roussillon**

Il s'agit de la crèche Joffre.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Nous passons au vote...

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je souhaiterais qu'au niveau du vote, nous puissions, en tout cas pour nous, voter dans un premier temps jusqu'aux postes de la deuxième page, en incluant la création d'un poste dans la filière administrative, et avoir un vote séparé sur la réorganisation du service communication.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Je suis au regret de vous dire non, Monsieur Macé. M. le Maire n'y a jamais été favorable et je maintiendrai la position de M. le Maire.

**M. Macé**

Dans ces conditions, Madame Labrousse, je trouve dommageable, parce que rien n'interdit que vous fassiez des votes différents sur ces différents points. Je suis désolé.

Donc, je considère que c'est tout simplement le fait du prince de considérer que ce n'est pas possible.

Dans ces conditions, nous ne participerons pas à ce vote-là, tout en soulignant – ce sera aussi, j'espère, retranscrit dans le compte analytique du Conseil Municipal – que nous voulions voter pour tous les postes, à l'exception du poste attaché territorial au service de la communication.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Eh bien, ce sera noté dans le compte rendu, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Analytique, j'entends.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Oui, analytique. Et le personnel appréciera également.

**M. Macé**

L'ensemble du personnel, oui ! On est bien d'accord.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

On est d'accord.

Monsieur Barraquand ?

**M. Barraquand**

Merci, Madame Labrousse.

Je voulais simplement réagir à la réflexion de M. Macé, notamment en qualité de professionnel du secteur de la communication.

J'aimerais que vous précisiez le pourquoi de votre demande.

Je crois que ma collègue vous a précisé l'étendue des responsabilités de l'attaché qui serait en charge de fonctions très précises au sein du service de communication, c'est-à-dire de valoriser une image moderne, cohérente à l'attention des Garennois et même au sens le plus large puisqu'il s'agit d'un média Internet. Il s'agira aussi d'améliorer l'information au niveau de la circulation interne de cette information, à travers un intranet modernisé.

Je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi, alors que la communication entre dans le cadre d'un service – l'information et communication, c'est un service que l'on offre aux Garennois –, pourquoi voulez-vous séquencer ce vote ? Merci.

**M. Macé**

Monsieur Barraquand, votre intervention est surprenante parce que je crois que vous avez assisté au même Conseil Municipal que moi, quand il y a eu déjà ce point qui a été abordé, au niveau de la communication. Nous nous sommes déjà exprimés sur cette question, c'est-à-dire que nous avons trouvé surprenant que la communication soit rattachée directement au Cabinet du Maire et que, deuxièmement, nous avons trouvé surprenant le nombre de postes que vous proposiez dans ce domaine-là de l'action municipale. Et nous avons à l'époque exprimé notre vote contre, à cause de ces éléments-là. Cela a été dit, ce n'est pas nouveau. Donc, nous continuons à maintenir que ce que vous proposez ne nous convient pas, à cause de cela. Tout simplement. Et cela a déjà été dit, Monsieur Barraquand et vous étiez en Conseil Municipal, j'imagine.

**Mme Juvin-Marleix**

Si la question est reposée, peut-être, Monsieur Macé, c'est que les explications n'étaient peut-être pas assez claires. Vous pouvez peut-être redire clairement les choses parce que c'est vrai qu'on est assez nombreux à ne pas comprendre.

**M. Macé**

Je vais laisser la parole à Mme Naturel qui s'est exprimée au nom de mon Groupe sur cette question-là.

**Mlle Naturel**

C'était pendant mes premières interventions au premier Conseil. J'avais donc précisé que nous voterions contre cet état de fait, effectivement. C'était clairement précisé dans le Conseil que cela n'allait plus être rattaché au service, (*inaudible\**) des services, mais rattaché au Cabinet du Maire. Le Maire m'avait répondu que c'était comme cela, et voilà tout !

**Mme Juvin-Marleix**

Et alors, je ne comprends pas ! Qu'est-ce qui vous gêne ?

**Mlle Naturel**

Que les services de la Ville sont à la Ville et que nous avons peur d'une intervention plus politique de la part du Maire dans ce cadre-là, au niveau de la communication, tout simplement.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Cela n'est pas possible. Un service de communication de la Ville ne s'occupe pas de politique. Il s'occupe de communication avec les Garennois.

**Mlle Naturel**

Dans ce cas-là, il peut continuer à être rattaché aux services. Je ne vois pas pourquoi il serait rattaché au Cabinet du Maire !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Moi, personnellement, cela ne me gêne pas que le service communication soit rattaché au service de M. le Maire.

**M. Conway**

Donc, vous avez voté pour !

(Rires.)

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Voilà !

Qui vote contre ?

**M. Macé**

Je voudrais juste, pour rassurer le Directeur de la communication que vous nous avez présenté, que, évidemment, Monsieur, nous n'avons rien *a priori* contre vous ! Évidemment ! Nous regarderons attentivement votre travail.

(Rires.)

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Nous passons au vote. Qui vote contre ?

**M. Macé**

Nous ne participons pas au vote.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Vous ne participerez pas. Merci, Monsieur Macé.

**Mme Juvin-Marleix**

C'est un bon accueil pour M. le Directeur !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.  
M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL ne prennent pas part au vote.

Merci.

**1.10 - Fixation d'un taux horaire pour le personnel d'animation de langues étrangères.**

**M. Barraquand**

Mes chers collègues, il existe une grille de rémunération journalière et horaire pour les personnels d'animation d'activités sportives et culturelles.

Concernant les activités culturelles, le taux horaire est unique, quels que soient les types d'animation. Il est fixé à 15,31 euros bruts. Par conséquent, les cours de langues étrangères proposés par notre Ville, singulièrement le japonais, sont rémunérés à cette hauteur.

Or, vous conviendrez que ce taux, trop général, ne prend pas en compte ni le niveau d'études ni les compétences qu'exige la maîtrise de l'apprentissage de langues étrangères, *a fortiori* le japonais.

De plus, il est comparativement inférieur au taux appliqué pour ce type de prestation par les autres municipalités.

J'ajouterai, pour votre information, que le cours de japonais proposé par notre Ville, à la demande de nombreux administrés, rencontre un franc succès et rassemble 20 personnes dont 16 Garennoises et Garennois, deux fois par semaine, pour des séances de 1 heure 30, animées par un professeur de japonais résidant à La Garenne-Colombes.

Pour l'ensemble de ces raisons – et je ne vous parlerai pas de l'augmentation du coût de la vie, ni d'indice, ni de taux –, je vous propose d'autoriser M. le Maire à ajouter à la grille de rémunération un taux horaire brut spécifique fixé à 20 euros pour les animateurs de langues étrangères. Merci.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Barraquand.

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

35 voix pour : unanimité

Unanimité. Je vous remercie.

**Service juridique**

**1.11 - Délégation de Service Public - fourrière municipale.**

**Mme Juvin-Marleix**

Mes chers collègues, je suis navrée mais c'est à moi que revient la douloureuse tâche de vous présenter la délégation de service public relative à la fourrière municipale ! Il est vrai que ce n'est pas très agréable quand on se fait embarquer sa voiture ! D'ailleurs,

ce n'est pas uniquement la voiture, cela vise même les bicyclettes. Alors, attention les chauffards de bicyclettes, les tracteurs... Il n'y en a pas tellement à La Garenne-Colombes ! Mais bon, cela peut arriver à tout le monde ! Mais évidemment, l'intérêt général nous commande de nous pencher sur la question !

Vous avez voté à l'unanimité en novembre dernier sur la délégation de service public et sur le cahier des charges et, aujourd'hui, il convient de choisir parmi les quatre candidats que vous avez, répertoriés dans le rapport : CRC, ESD, Société Interdépannage et SN-CDR

Le choix entre ces quatre sociétés est relativement facile à faire. Je dis cela après que les services aient planché sur la question pendant des heures. Mais il se dégage finalement des études et des offres qu'ESD, on peut l'éliminer tout de suite parce qu'ils proposent des prix qui ne sont pas conformes à l'arrêté de novembre 2001 et qu'ils souhaitent appliquer aux contrevenants des tarifs au-delà des tarifs maxima prévus par l'arrêté. Donc, on ne parle plus d'ESD.

Il reste CRC qui, *in fine*, je vais vous demander... pour lequel je vous propose de voter, et SN-CDR et Interdépannage.

S'agissant de SN-CDR, vous constatez qu'en fait, dans le petit tableau qui vous est fait en page 2, les prix qu'ils seraient amenés à facturer à la Ville pour des manifestations organisées par la Ville, des manifestations imprévues, des déplacements commandés par la Ville sont bien supérieurs à ceux pratiqués par CRC, c'est trois fois le prix, et ceux pratiqués par Interdépannage.

Donc exit SN-CDR, il reste CRC, qui tient la route, et Interdépannage.

Interdépannage, c'est Clichy ; CRC, c'est Nanterre, c'est celui qui fonctionne actuellement. Il est vrai qu'en termes de facilité d'accès... déjà, de temps de déplacement, la CRC, c'est plus près.

En plus, le petit plus, dans son malheur, le contrevenant garennois a le droit tout de même à une navette qui l'amène gratuitement à Nanterre.

Oui, oui, gratuitement !

Je pense que CRC est tout de même mieux placé en termes de tarifs, en termes de proximité avec la ville et puis, il y a ce petit plus.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer ce marché avec la société CRC pour qu'elle soit titulaire et délégataires de ce service public de fourrière municipale.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Madame Juvin-Marleix.

Des questions ? On passe au vote.

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais juste intervenir pour féliciter la qualité du travail de préparation de ce dossier. J'ai trouvé que la présentation et les arguments étaient vraiment de nature à faciliter le vote et à comprendre le choix.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Unanimité. Je vous remercie.

## **II – Culture, Jeunesse et Sports**

### **2.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de musique de la Garenne-Colombes ».**

**M. Perrée**

Tout simplement, la convention triennale arrive à son terme le 4 juillet 2008. Le Conservatoire, comme c'est demandé, a soumis son projet pour l'année 2008-2009 et ce projet correspond aux attentes de la Ville. Rappelons que le Conservatoire de musique, de fait, donne des cours d'enseignements musicaux à 600 Garennois, qu'il fait des animations musicales lors des manifestations locales, des animations musicales dans les établissements sociaux, comme la résidence pour personnes âgées ou les Tilleuls.

Donc, la subvention ayant été acceptée le 14 avril, je vous demande d'autoriser le Maire à signer de nouveau une convention triennale à partir du 5 juillet.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Yves.

Des questions ?

Monsieur Billard ?

**M. Billard**

Madame Labrousse, bonsoir, mes chers collègues, bonsoir.

Nous avons toujours été pour le développement de la culture musicale. Donc, de ce fait, nous voterons naturellement pour cette convention et nous nous félicitons aussi du succès rencontré par le Conservatoire.

Simplement, j'aurai deux regrets.

Le premier, je sais, va sûrement vous faire sourire un peu parce que, encore une fois, on peut regretter quand même que le quotient familial ne soit pas mis en place pour alléger, on va dire, la charge un peu financière auprès des familles garennoises. C'est la première remarque.

La deuxième, je reviendrai sur un projet que nous avons émis dans le cadre de la campagne des municipales également, à savoir sur l'amélioration des conditions techniques des salles. Les salles des Arts et Loisirs, malgré peut-être certains efforts qui ont été faits, ne correspondent pas vraiment à de vraies salles de musique et on pourrait, je pense, avoir beaucoup mieux.

Je sais qu'il faut être prudent aussi sur les engagements budgétaires pour les grands projets, j'ai bien noté, mais malgré tout, je pense qu'il serait quand même intéressant, peut-être, de lancer un projet, à définir naturellement dans le temps, qui viserait à avoir, cette fois-ci vraiment, un vrai conservatoire avec de vraies salles de musique et de répétitions.

**Mme Juvin-Marleix**

Je propose aussi d'acheter des...

Pardon, Madame !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Billard, c'est l'association qui fixe, et non la Ville, les tarifs. Il faudra donc vous rapprocher de l'association.

Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Là aussi, une chose que je crois avoir déjà dite, mais sans doute que non ! Peu importe !

Monsieur Billard, vous savez très bien... enfin, vous l'avez compris... que la construction de la médiathèque, en créant un nouvel espace d'exposition et un nouvel auditorium, va conduire à libérer des mètres carrés de façon significative au foyer des Arts et Loisirs.

D'ores et déjà, est engagée une réflexion sur l'évolution ou les évolutions possibles de ce foyer des Arts et Loisirs pour un meilleur accueil des associations qu'il abrite et, en particulier, le Conservatoire et le Cercle des arts plastiques.

Tant que des mètres carrés ne sont pas libérés, il n'est guère facile de faire quelque chose de durable et de vraiment efficace. La réflexion est engagée pour que, justement, si nos moyens financiers le permettent, parce que je n'ai pas la moindre idée de ce que cela peut coûter pour l'instant... La réflexion est engagée pour un reconditionnement de destination des mètres carrés du foyer des Arts et Loisirs, une fois deux grosses activités, consommatrices de beaucoup d'espace, déménagées à la médiathèque.

**M. Billard**

Merci.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Vous soulignez très justement, Madame Labrousse, que les tarifs sont de la responsabilité de l'association. Aussi, nous souhaiterions que, dans la convention, soit précisé notamment que figure dans cette convention l'objectif de démocratiser la pratique de la musique. Et dans ce cadre-là, du coup, l'application d'un tarif adapté aux revenus des familles trouverait sa justification.

Cet objectif, évidemment, suppose un choix politique et une adéquation des moyens.

Nous, nous en proposons deux :

- l'instauration d'un quotient familial rendu d'autant plus nécessaire que les tarifs ont très sensiblement augmenté. Si je prends le cursus enfant, il a augmenté entre 2008 et 2006 de 11 % et si on prend le parcours initiation solfège, il a augmenté de 35 %, passant de 208 euros à 280 euros. À ce titre-là, nous, on pense que cela va décourager les nouvelles inscriptions.

- le deuxième moyen, c'est de mettre en place un parc d'instruments en prêt ou en location à tarif réduit, pour les élèves débutants, parce que, vous le savez, un conservatoire dit instruments de musique et cela représente un coût significatif pour les familles à revenus modestes.

D'une manière générale, à l'heure où les tarifs augmentent sensiblement et où la subvention de la Commune représente près de 1 000 euros par inscrit, une étude approfondie du budget du Conservatoire nous semble indispensable par le biais d'une comparaison avec ceux des autres conservatoires. On a relevé, en prenant le parcours solfège plus inscription, des tarifs qui, à Puteaux, étaient de 110 euros, à Suresnes de 207, à Chaville de 200 euros. Au niveau de la Garenne-Colombes, comme je vous le disais, nous sommes à 325 euros.

Dans les pistes, il faudra étudier évidemment les moyens de mobiliser des subventions complémentaires. La différence vient peut-être de là.

On souhaiterait vraiment que soit inscrite dans la convention la volonté de démocratiser la pratique de la musique et de mettre dans la convention ce qui est rappelé dans le texte de départ : le fait que le Conservatoire propose également d'autres activités, des animations musicales lors de manifestations locales, l'animation musicale dans les établissements sociaux de la commune. Or, paradoxalement, cela ne figure pas dans la convention. Je vous remercie.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway. Nous avons pris note.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Madame Labrousse, je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit en réponse à votre collègue Philippe Billard, en disant que c'est à l'association (*inaudible\* – déplacement d'une chaise*). J'ai l'impression que l'on a oublié autour de cette table ce que vous avez fait lors du précédent mandat.

Je rappellerai que, lors du précédent mandat, vous avez décidé, et nous étions à l'époque très interrogatifs, de confier à une association la gestion du Conservatoire qui était jusqu'à il y a quelques années, pas si longtemps, géré directement par la Ville. Donc, il nous aurait permis, en rebondissant sur la réponse que vous avez apportée à notre collègue, de fixer un quotient familial. Mais maintenant que nous sommes dans une association, qui a été votre choix, et uniquement votre choix, évidemment que nous sommes et nous ne pouvons être que dans une politique incitative vis-à-vis de cette association pour mettre en place un certain nombre de choses.

D'un autre côté, je pense que l'on peut dire, sans trop masquer la réalité, que cette association, elle vit uniquement grâce à la Ville de La Garenne-Colombes, aussi bien *via* le montant de l'association que vous proposez de voter à chaque budget, que les locaux utilisés uniquement appartenant à la Ville, que les instruments de musique achetés par la Ville... preuve à l'appui : dans les annexes du compte administratif 2007 sur le détail des acquisitions apparaissent des instruments de musique. Donc, on est bien dans une situation où l'ensemble de cette prestation est en fin de compte financée par la Ville, qu'on le veuille ou non.

Moi, je crois utile, comme l'a rappelé fort justement Christophe Conway, d'inciter fortement cette association à mettre en place une politique incitative par rapport aux tarifs qui ont, comme on l'a souligné, augmenté depuis quelques années. Et, donc, dans la convention triennale d'objectifs, c'est bien pour cela qu'il y a des conventions signées avec les associations, nous pouvons très bien mettre cet objectif-là et l'écrire, et réfléchir avec l'association sur les modalités financières pour y parvenir. Tout simplement.

J'espère, Madame Labrousse, que vous allez retenir la proposition, en fin de compte, conjointe de Christophe Conway et de la nôtre, c'est-à-dire d'inscrire dans la convention triennale cet objectif supplémentaire. Je vous remercie.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Bien, Monsieur Macé.

D'autres questions ?

Nous tiendrons compte de ce que vous avez dit pour la prochaine convention.

Nous passons au vote. Qui est contre ?

**M. Conway**

Quand vous dites « pour la prochaine convention », c'est-à-dire dans trois ans ? C'est cela ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Oui, Monsieur Conway.

Qui est contre ? 1 voix contre.

**M. Macé**

Nous votons contre.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

5 voix contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAJAND, M. HABERAH,  
5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL, M. CONWAY.

Merci.

## **2.2 - Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux municipaux pour l'association des asthmatiques et parents d'enfants asthmatiques et insuffisants respiratoires des Hauts-de-Seine.**

**M. Pinta**

Mes chers collègues, comme vous le savez, la Ville de la Garenne-Colombes attache une grande importance au soutien et à l'aide aux familles des enfants handicapés et atteints de maladie. L'association des asthmatiques et des parents d'enfants asthmatiques et insuffisants respiratoires des Hauts-de-Seine, dont le siège social est à la Garenne-Colombes, sollicite la Ville pour l'attribution de la mise à disposition de locaux pour des réunions hebdomadaires pour apporter à ces familles un soutien médical et psychologique.

Par ailleurs, cette association souhaite la mise à disposition d'un créneau horaire à la piscine, en dehors des vacances scolaires, pour y effectuer de la rééducation respiratoire, avec le concours d'un personnel paramédical compétent. Le planning d'occupation de la piscine et de la Maison des Clubs permet à la Ville de satisfaire à ces demandes pour la rentrée 2008-2009.

Je vous propose, mes chers collègues, d'autoriser M<sup>me</sup> Labrousse à signer cette convention, à titre onéreux – celle-ci est consultable en mairie – pour une période de septembre 2008 à juin 2011.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Xavier.

Des questions ?

Pour information quand même, je vous précise que la mise à disposition de ces locaux est d'un montant – exorbitant ! – de 1 euro, et que le nombre de personnes concernées est de 13 enfants et 9 adultes.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité  
Unanimité. Merci.

### **2.3 - Convention p@ss 92 avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2008-2009.**

#### **M. Dransart**

C'est une convention qui existe depuis 2005 avec le Conseil Général. Tous les parents qui ont des élèves au collège la connaissent déjà.

Il s'agit, en début d'année, pour ces élèves, d'avoir un chéquier, qui leur est remis avec quatre chèques à l'intérieur, de différentes valeurs : 10 euros, 15 euros, 20 euros et 25 euros, ce qui fait 70 euros au total, ce qui est intéressant. Donc, ces élèves peuvent utiliser ces chèques pour « déduire le montant », entre guillemets, des cotisations aux différentes activités sportives et culturelles, pour peu que l'association ou l'activité qui les intéresse puisse recevoir ce type de paiement.

Vous avez la liste des associations et, par déduction, la liste des activités qui sont possibles avec l'usage de ces chèques.

Ce qui change depuis 2005, c'est que cela avait démarré avec les élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. Ensuite, l'année d'après, cela a été les élèves de 3<sup>ème</sup> et maintenant c'est l'ensemble des élèves du collège qui vont en bénéficier dès la rentrée : 70 euros pour la rentrée pour tous les élèves du collège. C'est un acte intéressant et c'est très bien pour le forum des associations, cela tourne très bien.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention pour l'année 2008-2009. Merci.

#### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Des questions ?

Monsieur Macé ?

#### **M. Macé**

Monsieur Dransart, je voudrais juste avoir une petite confirmation de votre part. Quand vous indiquez « Olympic Garennois (association multisports) », on est bien d'accord, c'est pour toutes les pratiques sportives de l'association ?

#### **M. Dransart**

Tout à fait. En fait, c'est l'association qui, dans son programme de gestion, permet de recevoir ce type de paiement. Toutes les activités qui sont rattachées à cette association en bénéficient automatiquement.

#### **M. Macé**

Dans la liste que vous nous proposez, on peut considérer aujourd'hui – vous vous souvenez qu'on était intervenus l'année dernière par rapport à l'ASCO – que, aujourd'hui, on a l'ensemble des associations pouvant y prétendre ? L'ensemble des associations sportives pouvant y prétendre, de La Garenne-Colombes, évidemment ?

#### **M. Dransart**

Est-ce que la totalité des activités sportives sont représentées ici ? Il faudrait le vérifier. Maintenant qu'il y a l'ASCO, effectivement, on va avoir une grande couverture.

Après, il faut considérer les activités comme peut-être... parallèles, qui sont plus ou moins sportives : les échecs, le bridge, la pétanque. Il y a des activités qui sont peut-être dedans et d'autres non. Donc, il n'y a pas que des activités sportives, il y a aussi des activités culturelles. Mais normalement, la presque totalité, il faudrait vérifier. Il y a peut-être une activité ou deux qui restent encore en dehors du système, mais là, cela dépend de l'association à laquelle elle est rattachée.

#### **M. Macé**

Merci.

#### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité  
Unanimité. Merci.

### **2.4 - Convention d'accueil, à titre gracieux, entre la Ville de La Garenne-Colombes et la Ville de Tarbes.**

#### **M. Dransart**

Chaque année, nous proposons dans le cadre de notre échange avec la Ville de Tarbes, un séjour. C'est un aller et retour, en fait. Les jeunes de Tarbes viennent à La Garenne-Colombes où ils profitent des installations de La Garenne-Colombes, c'est souvent Houlgate, et puis nous, nous profitons de leur cadre pour proposer des séjours très intéressants pour les jeunes adolescents de 12 à 16 ans.

Cette année, nous renouvelons l'opération et, bien entendu, pour que cet échange puisse avoir lieu, il faut mettre en place une convention et que nous renouvelons périodiquement. Là, je crois que c'est chaque année.

On nous demande de pouvoir autoriser, à titre gracieux, l'échange entre les deux Villes, donc de signer cette convention pour l'été 2008, pour le séjour du 4 au 11 août.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*35 voix pour : unanimité*

Unanimité. Merci.

#### 2.4 - Tarification des séjours à Hyères presqu'île de Giens (Var) et Meyras (Ardèche).

**Mme Labrousse, présidente de séance**

C'est à peu près la même délibération.

**M. Dransart**

Nous avons deux autres communes, Hyères et Meyras, pour lesquelles nous proposons d'autres types de séjours. Là, ce sont des séjours, en plus, à caractère sportif parce qu'il y a beaucoup d'activités très particulières et que l'on ne retrouve pas forcément en région parisienne : le canoë, la randonnée, le bivouac, VTT, que l'on peut difficilement faire à La Garenne-Colombes. On peut proposer ces séjours plutôt à thématiques sportives, avec des montants qui sont de l'ordre de 1 100 euros et qui comprennent, bien entendu, le transport, l'hébergement et l'encadrement des activités fait par des personnes très compétentes et qualifiées.

Le règlement des séjours s'effectue avec des bons CAF, des aides de comités d'entreprise et des aides versées par des assistantes sociales ou tout autre organisme caritatif, ce qui permet de réduire le montant des séjours proposés.

Là encore, il faut valider les tarifs proposés ci-dessous par la signature de M. le Maire.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-François.

Des questions ?

Oui, Madame ?

**Mme Bavcevic**

Nous avons remarqué qu'il y avait là une possibilité de quotient familial. C'est bien.

Cependant, j'ai voulu faire le calcul pour voir à qui s'adressait finalement ce quotient familial. Vous savez sûrement comment il se calcule, je le dis pour ceux qui ne le savent peut-être pas : le quotient familial est calculé sur la base du revenu imposable mensuel du foyer, des parents, divisé par le nombre de parts. Si je prends pour exemple une famille de deux enfants, avec deux parents, la tarification proposée a trois tranches, le taux plein de 1 130... là, je pense que c'est le taux plein, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de subvention de la Mairie ? C'est le coût ? On est d'accord ?

**M. Dransart**

Oui.

**Mme Bavcevic**

On est d'accord. Donc le taux plein est facturé à une famille de deux enfants qui aurait un revenu net imposable de 3 200 euros par mois. Après, il y a une déduction pour des tarifs un peu différents, puisque la déduction de moins 10 % porterait sur un revenu imposable de 2 500 euros et moins 20 % sur un revenu imposable de 2 000 euros.

Quand on regarde, en fait, ce qui se passe, en général, dans les questions de quotient familial, il y a plus de tranches pour permettre une meilleure justice sociale et une meilleure dégressivité. Là, il n'est pas tenu compte des revenus inférieurs au SMIC.

Par ailleurs, si vous connaissez les salaires qui existent aussi à La Garenne-Colombes, les revenus imposables sont souvent plus conséquents que 3 200 euros par mois.

Donc, ce qu'on voudrait proposer, c'est plus de tranches pour permettre une dégressivité proportionnée, qui tienne compte des revenus, en fait, de façon à compenser le manque à gagner qui pourrait exister sur les tranches les plus basses, donc avoir un dégressif plus important que moins 10 et moins 20, parce que s'agissant de deux enfants, cela fait quand même des coûts de vacances très élevés. Certains de nos concitoyens ne peuvent pas forcément se le permettre. Et le manque à gagner pourrait être calculé par une sur-tarification par le haut, avec des tranches qui tiendraient compte de revenus imposables allant jusqu'à 10 000 euros par mois, ce qui est le cas dans les communes avoisinantes.

Voilà ce que nous proposons. Nous sommes d'accord sur le tarif en lui-même, mais nous voudrions une plus grande proposition du quotient familial pour toucher plus de revenus et permettre une plus grande dégressivité. Merci.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Madame. Nous connaissons par cœur votre position sur le quotient familial et vous connaissez par cœur notre position. Donc nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*31 voix pour :*

*M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUJE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.*

*4 voix contre :*

*M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL*

Merci.

Merci pour les enfants.

Je vais maintenant passer la parole à Jean-Pierre Hervo pour trois dossiers concernant...

**M. Hervo**

Au moins !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Au moins, dans un premier temps !

### **III - Services Techniques**

#### **Bâtiments communaux**

#### **3.1 - Passation d'un avenant n° 1 à la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la construction de la médiathèque située 20-22 rue de Châteaudun.**

**M. Hervo**

Mes chers collègues, c'est un problème tout à fait simple. Les études étant complètement terminées pour la médiathèque et les travaux devant probablement commencer dans les prochaines semaines, sur la base du dossier définitif établi, il s'est avéré que l'opération, pour ce qui concerne la mission de coordination sécurité et protection de la santé, relevait non pas de la 2<sup>ème</sup> catégorie, comme nous l'avions imaginé dès le départ, mais de la 1<sup>ère</sup>, ce qui entraîne pour cette mission l'obligation de la création d'un Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions du Travail et entraîne un surcoût de 2 080 euros hors taxes.

Comme cela entraîne pour la mission une augmentation extraordinaire de 17 %, je vous demande de bien vouloir donner l'autorisation à M. le maire de signer cet avenant, la mission passant d'un peu plus de 12 000 euros à un peu plus de 14 000.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Conway s'abstient. Qui est pour ?

**34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

**1 abstention :** M. CONWAY.

Merci.

#### **3.2 - Appel d'offres ouvert - Travaux de réhabilitation des menuiseries extérieures aluminium au sein des différents groupes scolaires.**

**M. Hervo**

Il s'agit donc des travaux relatifs aux menuiseries extérieures en aluminium prévues dans les différents groupes scolaires. Lors du premier appel d'offres, il s'est avéré que... Lors du dépouillement des réponses au premier appel d'offres, il s'est avéré qu'il y avait une imprécision dans le dossier, qui nous a conduits à déclarer l'appel d'offres infructueux en Commission d'appel d'offres. L'appel d'offres a donc été relancé.

Cette fois, les choses se sont passées de façon tout à fait normale. La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 10 juin dernier, a retenu la société Plastalu, pour un montant de 131 555 euros hors taxes. Je rappelle que le budget prévisionnel pour cette opération s'élevait à 225 000 euros. Et donc je vous propose d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux de réhabilitation des menuiseries extérieures pour cet été 2008.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ? Eh bien, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**35 voix pour :** unanimité

Unanimité. Merci.

#### **3.3 - Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la relocalisation du Centre Technique Municipal.**

**M. Hervo**

Il s'agit de la réalisation du CTM à Bezons pour lequel nous avons découvert que le Département des Hauts-de-Seine pouvait subventionner ces travaux, même s'ils ont lieu dans un département limitrophe, jusqu'à une hauteur pouvant atteindre 17 % du montant prévisionnel des travaux qui, à ce taux maximum, conduirait à une subvention de plus de 290 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine une subvention la plus élevée possible pour cette opération.

Je dois vous préciser que, dans mon enthousiasme, j'ai suggéré que l'on demande une subvention au Conseil Général du 95, mais l'administration m'a dissuadé de cette initiative...

*(Rires.)*

... la pensant vouée à l'échec !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Pour votre information, la demande de subvention a été incluse dans l'ordre du jour prévisionnel de la séance du Conseil Général du 27 juin, actuellement soumis à l'approbation de M. Patrick Devedjian, Président du Conseil Général.

Des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Vous connaissez notre position sur ce déménagement à Bezons du Centre Technique Municipal. Nous sommes opposés à cette opération, non pas qu'il ne fallait pas revoir peut-être le positionnement, au sein de notre ville, du Centre Technique Municipal, mais certainement pas de l'installer à Bezons, pour les raisons que nous avons déjà évoquées.

Donc, nous voterons, et je pense que cela ne va étonner personne, contre cette délibération.

**Mme Juvin-Marleix**

Cela m'étonne !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

S'il vous plaît, Madame Juvin-Marleix, M. Conway a demandé la parole avant.

Monsieur Conway, je vous donne la parole.

**M. Conway**

Juste une question. Si je comprends bien, cette perspective de subvention n'est pas comprise dans le Budget Primitif 2008 ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

On ne connaît pas le montant.

**M. Conway**

Non, mais vous n'avez pas programmé de subvention.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Non.

**M. Conway**

C'était juste pour dire que, quand cette subvention arrivera, Philippe Juvin demandait où est-ce qu'on pouvait trouver l'équivalent des 500 000 euros pour atténuer l'augmentation des impôts : vous avez une partie de la réponse.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

Madame Juvin-Marleix ?

**Mme Juvin-Marleix**

Je ne comprends pas pourquoi, Monsieur Macé, vous êtes jusqu'au-boutiste ! Le déménagement est voté. Maintenant, il s'agit de faire bénéficier à la Ville d'une subvention. C'est de l'argent en moins que va déboursier la Ville. Je ne vois pas pourquoi, sous prétexte d'un vote de principe au départ, vous avez exprimé votre opinion, vous êtes contre ce déménagement, on l'a compris, mais maintenant que le déménagement est fait, pourquoi vouloir absolument que la Ville débourse, je ne sais pas... jusqu'à 300 000 euros en plus, alors qu'on peut la récupérer sur le Conseil Général ? Cela paraît absurde. J'ai besoin d'explication ! Je ne comprends pas !

**M. Macé**

Madame Labrousse, je peux répondre à Mme Juvin-Marleix ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Je vous en prie, Monsieur Macé, mais soyez bref.

**M. Macé**

Je vais tenter !

Pour lever l'interrogation qu'a Mme Juvin-Marleix, car je voudrais qu'elle passe une bonne nuit.

*(Rires.)*

Quand je suis contre une opération, je suis contre d'un point de vue j'allais dire de fond et non pas de forme, et non pas d'argent, parce que j'ai bien conscience que, si on avait reconstruit à la Garenne-Colombes le centre technique municipal, cela aurait nécessité de l'argent. Nous aurions pu demander, évidemment, dans ce cadre-là, de l'argent et une subvention au Conseil Général. Donc, c'est la localisation qui nous pose problème. Je vous permets... enfin, je me permets de vous inviter à lire les comptes rendus exhaustifs à l'époque des Conseils Municipaux où nous sommes intervenus ; comme cela, vous aurez l'ensemble des éléments. Comme Mme Labrousse m'a demandé d'être bref, je ne vais pas reprendre l'argumentaire comme quoi nous sommes opposés à ce déménagement à Bezons. Vous aurez tout loisir de lire cet argumentaire.

Dernier point, Madame Juvin-Marleix, quand vous dites : « C'est de l'argent du Conseil Général, cela va atténuer. » L'argent du Conseil Général, jusqu'à nouvel ordre, il provient des impôts aussi des Garennois. Donc, ce type d'argumentaire, comme pour la Région, c'est quand même très limite parce que c'est bien de l'argent public et c'est de l'argent public qui provient bien des impôts de tout le monde. Donc, ce n'est pas un cadeau que nous fait le Conseil Général, il vit grâce aux impôts aussi.

Voilà, nous sommes tous redevables, évidemment de cette gestion-là. Ce n'est pas quelqu'un d'autre, on ne sait pas qui alimente les finances du Conseil Général, ce sont bien les habitants du département qui financent.

Donc, voilà ! Votre argumentaire sur le plan de financement me semble, si je puis me permettre de vous dire cela, un peu à revoir.

**Mme Juvin-Marleix**

Il est peut-être à revoir, mais en tout cas, moi je ne comprends pas le vôtre. Et la première partie de votre réponse ne répond pas à ma question. Je ne vous demandais pas de redévelopper. Vous me renvoyez au Journal Officiel, je le lirai avec plaisir !

Je ne vous demande pas de redévelopper votre position, je la connais, mais maintenant que les choses sont faites et que le déménagement se fait, vous ne voulez pas. Alors, pourquoi... alors, dans ces cas-là, puisque le Conseil Général, c'est l'argent aussi des Garennois, pourquoi vous demandez... parfois, j'imagine qu'il vous arrive de voter des demandes de subvention au Conseil Général ? Je n'ai pas tous les J.O. en tête, mais j'imagine que, de temps en temps, vous autorisez M. le Maire à présenter des demandes de subvention auprès du Conseil Général. Pourquoi le faites-vous ?

**M. Macé**

Madame Labrousse, vous me donnez l'autorisation de répondre à Mme Juvin-Marleix ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Oui, mais...

**M. Macé**

C'est elle, là !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Répondez, mais soyez bref.

**M. Macé**

On peut dialoguer une partie de la nuit, cela ne me pose aucun souci ! Moi, je suis en forme.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Soyez brefs l'un et l'autre et on en reste là après.

**M. Macé**

Vous êtes en train de nous dire : pourquoi vous ne votez pas des subventions au Conseil Général ?

**Mme Juvin-Marleix**

Non, je vous dis : pourquoi les votez-vous ? Puisque vous nous expliquez que l'argument financier n'est pas un argument recevable, à savoir ne faites pas de demande auprès du Conseil Général, puisqu'il s'agit de l'argent des Garennois. Pourquoi autorisez-vous parfois ? Il vous arrive parfois d'autoriser le Maire à faire des demandes de subvention auprès du Conseil Général ? Restez logique jusqu'au bout ! Refusez chaque fois que le Maire dépose des demandes de subvention auprès du Conseil Général !

**M. Macé**

Comme vous êtes une nouvelle élue, vous allez découvrir pendant les six ans où nous allons vivre au niveau du Conseil Municipal ensemble que, chaque fois qu'il y a des opérations qui vont dans le bon sens, d'après nous, et des opérations que vous proposez qui vont dans le bon sens pour les Garennois, nous votons pour, et il y a eu de nombreux exemples lors la dernière mandature, donc je suis tout à fait tranquille de le dire. Et évidemment, nous sommes logiques avec nous-mêmes dans ces conditions-là, nous votons quand il y a des possibilités de subventions proposées. Nous votons avec plaisir, chaque fois qu'il y a une opération qui va dans le bon sens pour l'intérêt des Garennois, les subventions pour les différentes collectivités, y compris le Conseil Général. Vous savez, si l'argent vient du Département géré par M. Devedjian, moi, je n'ai pas de problème avec cela !

**Mme Juvin-Marleix**

Je ne vous répondrai pas parce que, sinon, je crois que je vais me faire houspiller par M<sup>me</sup> Labrousse !

*(Rires.)*

Donc, j'arrête !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci.

**M. Conway**

Madame Labrousse ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

C'est simplement que cette question-là aurait pu être posée aussi concernant l'abstention que j'ai votée lors de la médiathèque et bien entendu...

**Mme Juvin-Marleix**

Eh bien, je vous la pose !

**M. Conway**

... je ne m'oppose pas à la mission de coordination sécurité et protection de la santé, mais j'ai exprimé, nous avons exprimé nos soucis concernant la localisation et le fait que ce financement soit supporté par la seule Commune. Et, comme dans le même temps il y a de nouveaux Garennois qui arrivent, il est utile de rappeler cette position également.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

31 voix pour :

M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M<sup>lle</sup> HABERAH, M. CONWAY.

4 voix contre :

M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M<sup>lle</sup> NATUREL

Je vous remercie.

*Voirie, espaces verts*

**3.4 - Marchés aux comestibles - Actualisation des droits de place et du montant de la redevance.**

**M. de Boutray**

Merci, Madame Labrousse.

Mes chers collègues, bonsoir.

Il s'agit là de vous demander de fixer le taux de réactualisation des droits de place ainsi que le montant de la redevance des marchés. Il faut savoir que ce taux est fixé par une formule de variation des prix prévue à l'article 20 du contrat de concession que nous avons entre la Société Lombard et Guérin et nous-mêmes.

Nous nous sommes réunis en commission tripartite entre nous-mêmes, la Ville, Lombard et Guérin et l'association des commerçants du marché, afin d'entériner cette augmentation. La formule de révision appliquée sur cette année prévoit une augmentation de 2,74 % pour l'année 2008, ce qui fait un total à percevoir pour la Ville de 85 282 euros, *versus* l'an dernier 83 007 euros. Pour avoir un ordre d'idée, vous avez au dos de la délibération un exemple de prix : par exemple, il y a une place de 2 mètres sur 2 sur le marché du centre, sous la place, sous la Halle, nous étions avant à 2,78 euros, nous passons à 2,86 euros.

Ce qu'on vous demande, c'est d'autoriser le Maire... de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs et de l'autoriser à prendre toute décision concernant leur exécution qui sera effective à compter du 1er juillet. Je vous remercie.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Pour information, le nombre de commerçants au marché du Centre est de 130 et aux Vallées de 25.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour :            unanimité

Unanimité. Je vous remercie.

**3.5 - Avenant n° 3 pour le marché d'appel d'offres relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et aux travaux de nettoyage. Titulaire du marché : Société SITA Ile-de-France.**

**Mme Juvin-Marleix**

Merci, Madame la Première adjointe.

C'est depuis décembre 2003 que SITA Ile-de-France a en charge la collecte des déchets et le nettoyage de la ville. Le contrat d'origine a évolué, puisque vous avez voté en décembre 2005, si j'ai bonne mémoire : nous avons déjà passé un avenant pour la mise en place des déchets verts. Le projet d'avenant que je vous propose aujourd'hui est destiné d'abord à contractualiser des modifications qui existent déjà, qui, *de facto*, ont été mises en place, pour un meilleur service des Garennois, et qui n'ont pas d'incidences financières pour la plupart d'entre elles, pour sept d'entre elles.

Je vois d'abord la modification des horaires de passage dans les écoles. Puisque nous imposons à SITA d'intervenir avant 8 heures, c'est-à-dire avant l'arrivée massive des écoliers et des voitures qui les déposent.

Il y a également la mise en place, s'agissant du tri sélectif et de la collecte du verre, de bennes spécifiques pour la collecte du verre, puisque, autrefois... enfin, jusqu'en février 2008, le verre était collecté dans des bennes qui étaient destinées également à collecter les emballages, de sorte que, en fait, les agents de SITA étaient obligés d'aller déverser le verre pour dégager de la place dans le camion, ce qui, évidemment, engendrait un ballet de camions SITA. Finalement, cette modification a eu pour effet de réduire de manière très bénéfique l'amplitude horaire des camions, puisque tout est terminé en principe à 13 heures 30 maintenant : de 7 heures 30 à 13 heures 30.

Vous avez d'autres modifications qui ont été réalisées dès le départ, à savoir un balayage et un lavage mécanisés tous les jours de la semaine, sauf le dimanche. Nous avons également – cela répondait également à une demande des agents de SITA – modifié les horaires des agents qui balaient manuellement le site de La Garenne-Colombes, puisqu'on leur permet finalement, pour le même temps de travail, de terminer plus tôt, c'est-à-dire à 16 heures 30 – et il est vrai qu'en période hivernale, il est quand même très appréciable de pouvoir rentrer un peu plus tôt chez soi – au lieu de 17 heures. Et en réduisant le temps de pause qui était un peu trop long à midi ; c'était un temps qui finalement était trop court pour qu'ils puissent rentrer chez eux et trop long pour pouvoir se reposer, ce n'était pas nécessaire. C'est un horaire finalement de balayage qui permet de couvrir la journée et qui permet aux agents de SITA de rentrer un peu plus tôt chez eux.

Il faut saluer aussi SITA qui, ici, va engager deux agents supplémentaires qui permettront la mise en place effective vraisemblablement de ces 35 heures et qui permettront également d'élargir le champ du nettoyage de la ville au cimetière, puisque, finalement, c'était un site qui était pris en charge par les agents de la Ville et les deux agents qui s'occupaient du cimetière vont finalement être rattachés aux espaces verts.

La modification également qu'il convient de contractualiser, c'est-à-dire de rendre obligatoire pour la société SITA, et qui existe déjà, ce sont les opérations de contrôle que nous avons mises en place et qui permettent d'inclure dans cet avenant une pénalité à la charge de SITA dans l'hypothèse où les prestations de nettoyage sont incorrectement faites, c'est-à-dire que l'on met une note de manière contradictoire entre SITA et nous, la Ville, entre 0 et 10. Et si la note est égale ou inférieure à 5, SITA doit payer à la Ville une pénalité de 450 euros. Il est important de la contractualiser.

Il y a deux autres modifications qui sont tout aussi nécessaires, puisqu'elles répondent à un réel besoin des Garennois.

La première, c'est un nombre d'adresses de Garennois qui veulent bénéficier de la prestation d'entrée et sortie des bacs qui est passée de – pardonnez-moi de relire mes notes – 542 dans le contrat initial à 739 en 2008. Donc, il y a quand même une augmentation de plus de 36 %. Naturellement, SITA, pour pouvoir répondre à cette demande des Garennois, a dû engager deux agents

supplémentaires et, nécessairement, cette prestation complémentaire a un coût qui est à la charge de la Ville, une plus-value de 56 700 euros.

En revanche, il y a une deuxième modification dans le contrat qui doit être intégrée et qui intervient en moins-value. Donc, cela vient pondérer la première plus-value, dont je viens de vous parler à l'instant. C'est que, dans le contrat initial, il était prévu un ramassage de 115 corbeilles. Actuellement, la Ville en possède 49, de sorte que, évidemment, les prestations de SITA sont inférieures à ce qui était prévu dans le contrat initial et cette modification dans le contrat, cette régularisation va nous permettre de bénéficier d'une moins-value de 14 650 euros. Donc plus-value et moins-value cumulées, nous arrivons à une augmentation du contrat de 42 000 euros.

Et si vous reprenez l'avenant que nous avons passé en décembre 2005 pour la collecte des déchets de verre plus cet avenant-là que je vous invite à régulariser, ou plutôt autoriser M. le Maire à le signer, nous arrivons à une augmentation de 3,12 % par rapport au contrat initial.

Voilà, j'en ai terminé, Madame la Première adjointe.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Madame.

Des questions ?

Mademoiselle Naturel ?

**Mlle Naturel**

Merci. Je félicite l'aménagement horaire pour les employés de SITA, qui va dans le bon sens.

Vous me permettez quelques questions concernant notre système de nettoyage de nos rues et sur sa consommation d'eau, et puis, d'autre part, sur son impact sonore ?

L'eau, comme les matières premières et l'énergie, est un bien commun indispensable à la survie de l'humanité. Quelques chiffres : chaque année, 1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement et 5 milliards de personnes meurent par manque d'eau. Et cette situation ne fait qu'empirer, elle montre que le problème de l'eau est l'un des grands enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est de notre responsabilité qu'une municipalité recherche les meilleures gestions possibles en matière de consommation d'eau, ceci dans un souci de solidarité entre les pays Nord et Sud. Il serait presque envisageable de peut-être remettre à l'étude notre système de nettoyage, même si l'utilisation de jets d'eau est économe en eau... enfin, par pression, pardon, est économe en eau. Il est sûrement possible d'essayer de refaire un effort supplémentaire à ce niveau-là et d'arrêter ce gaspillage.

Par exemple, je voulais savoir si, pour le nettoyage, on utilisait, par exemple, de l'eau non potable, comme certaines mairies le font.

Et, par ailleurs, je voudrais, dans ce contexte, savoir combien de mètres cubes d'eau on consacre au nettoyage et si, par rapport à la loi Oudin de 2005, il avait été sujet de participer à cela.

Après, j'ai un deuxième point, mais peut-être voulez-vous répondre là-dessus ?

**Mme Juvin-Marleix**

Je crois pouvoir vous rassurer. Entre 2006, consommation en mètres cubes, 1 800 000, et 2007, 1 500 000. On est donc sur la bonne voie, premièrement.

Deuxièmement, sur l'utilisation de l'eau, vous avez dû quand même constater que, dans la ville, nous étions extrêmement attentifs à ce problème, puisque, en fait, le balayage et le lavage mécanisés avec l'utilisation de l'eau, c'est une fois par semaine dans chacune des rues.

**Mlle Naturel**

Cela viendra dans un autre point. Je n'ai pas eu qu'une fois par semaine pour certains cas.

**Mme Juvin-Marleix**

Si vous allez à d'autres endroits chaque fois à La Garenne-Colombes, oui, la machine passe, mais enfin, elle passe une fois par semaine dans le secteur considéré.

**Mlle Naturel**

Rue Joseph Froment, par exemple, elle passe deux fois par semaine.

**Mme Juvin-Marleix**

Rue Joseph Froment et rue Voltaire, effectivement, vous devez viser un lavage quotidien des rues commerçantes, mais je crois que c'est assez... Enfin, on peut peut-être interroger les commerçants pour savoir ce qu'ils veulent, moi, je veux bien, mais je crois que c'est quand même... et les riverains. Je suis tout à fait ouverte à un débat sur ce point-là. Il est vrai que les rues commerçantes Froment et Voltaire sont lavées quotidiennement.

Après, le débat est de savoir si on préfère... Ou comment les nettoyer sans eau ? Je ne sais pas. Je suis tout à fait...

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Ghislain de Boutray, vous avez la parole.

**M. de Boutray**

Je pense que les secteurs commerçants se doivent d'être lavés tous les jours. C'est un axe de passage très important, que ce soit l'avenue Joseph Froment ou la rue Voltaire. Je dirais même que cette rue Joseph Froment qui bénéficie d'une voirie totalement neuve nécessite un entretien tout particulier. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est la fréquence des marchés aussi. Les marchés sont souvent sources de beaucoup de « cochonneries », entre guillemets, qui peuvent être amenées à traîner dans la rue Voltaire ou l'avenue Joseph Froment. C'est pour cela que le nettoyage est très régulier sur ces deux secteurs-là.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Ghislain.

Jean-François Dransart, vous avez la parole.

**M. Dransart**

Merci. J'ajoute un complément. L'avenue Joseph Froment bénéficie en plus du trafic du passage de la gare des Vallées, ce qui fait que cela nécessite, effectivement, de nettoyer plus régulièrement.

Sinon, sur le point de vue de départ de M<sup>lle</sup> Naturel, j'apporte un élément qui... enfin, qui ne vient pas de moi, c'est Eau et Force qui nous l'avait indiqué lors de sa manifestation l'année dernière : sa présentation, justement, des économies d'énergie et de la gestion de l'eau au niveau national, mais aussi au niveau Ile-de-France. Il y avait un point qui m'avait... qui nous avait tous étonnés dans cette présentation : Eau et Force nous disait que l'on n'avait pas intérêt à faire des économies d'eau en Ile-de-France et à la Garenne-Colombes précisément.

Pourquoi ?

D'une part, parce que les économies d'eau vont, en fait, générer des augmentations du coût de l'eau parce que les réseaux existent et qu'ils seront vétustes et qu'ils vont être plus chers à entretenir. Donc, comme ce sont des coûts fixes, en fonction du volume d'eau, si on réduit la consommation d'eau, on va augmenter considérablement le prix de l'eau à l'unité. C'est ce qui s'est passé à la Ville de Paris lorsqu'ils ont réduit leur consommation d'eau avec l'extinction des fontaines.

Cela, c'est un point de vue économique, donc on peut en discuter.

Le deuxième point, c'est que Eau et Force nous disait : si on fait des économies d'eau en Ile-de-France ou à la Garenne-Colombes, cela ne va pas permettre à d'autres régions de France ou même, effectivement, d'autres pays qui manqueraient d'eau, d'en profiter, d'en avoir plus. Donc, en fait, cette réduction d'eau, ce n'est pas la réponse à la pénurie d'eau dans les autres zones, y compris même les zones françaises qui pourraient en manquer.

Je ne suis pas expert en la matière mais voilà ce que nous avait indiqué Eau et Force lors de sa présentation. Il va falloir... Effectivement, on peut être solidaire des autres pays ou des autres régions, mais il faudra le faire autrement qu'en économisant de l'eau à l'échelle unitaire à la Garenne-Colombes.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-François.

Mademoiselle Naturel, vous avez la parole.

**Mlle Naturel**

Pour ce qui est du point d'utiliser de l'eau non potable pour le nettoyage ?

**Mme Juvin-Marleix**

Il n'y a qu'un seul réseau de distribution à La Garenne-Colombes.

Enfin, rassurez-vous sur la position d'Eau et Force, ce n'est pas la position de La Garenne-Colombes, ce n'est pas la position de la Ville. On fait très attention à l'eau.

**Mlle Naturel**

Pour ce qui est de la loi Oudin en 2005 ? Je précise le contexte ?

**Mme Juvin-Marleix**

Vous pouvez même le préciser, à défaut de le repréciser.

**Mlle Naturel**

C'était une loi initiée par Jacques Oudin, ancien sénateur de Vendée. Celle-ci permettait aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunautaire de financer, sur le budget des services publics, de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées était fixé à 1 % des ressources affectées au service de l'assainissement, et donc du service public de l'eau.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Bien. Merci.

**Mlle Naturel**

Et donc, puisque je n'étais pas là en 2005 ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Je ne sais quoi vous répondre.

**Mme Juvin-Marleix**

Est-ce qu'il y a une question ?

**Mlle Naturel**

Oui, je vous demandais : est-ce que vous avez participé à cette loi ?

**Mme Juvin-Marleix**

Je n'y étais pas moi non plus.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Pas à ma connaissance.

Bien, on a fait le tour ?

**Mlle Naturel**

Je n'ai pas fait mon deuxième point, suite à la rue commerçante (*inaudible\**). Je peux ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Allez-y, vous avez la parole.

**Mlle Naturel**

Les rues commerçantes concernaient mon deuxième point qui touchait une doléance de la part d'un Garennois que j'ai reçue depuis peu ; c'est pour cela que j'en profite sur le débat pour vous en faire part. Lui et sa famille résident rue Joseph Froment et chaque mercredi matin, à 6 heures 30, un véhicule de nettoyage passe dans un sens puis dans l'autre et, forcément, ces machines ont une sonorité. Du coup, vous imaginez la (*inaudible\**) qui en découle. Il me précisait que le mercredi, cela le gênait, étant donné que c'est le seul jour où les enfants sont en repos et qu'ils peuvent avoir un surcroît de sommeil qui est non négligeable.

(*Brouhaha.*)

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Allez-y, continuez, je vais vous répondre.

**Mlle Naturel**

Donc, on se demandait s'il n'y avait pas une possibilité de modifier l'horaire de passage, ou peut-être mettre plus de poubelles sur la rue Voltaire pour avoir moins de nettoyage à faire, justement, peut-être pas deux fois par semaine ?

(*Rires.*)

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Vous voulez quoi, deux fois par semaine ?

**Mlle Naturel**

Justement, vous disiez que le contrat était prévu pour 115 corbeilles. Pourquoi ne pas faire à ce moment-là...

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Attendez, vous nous parlez du bruit occasionné par le lavage dans l'avenue Joseph Froment.

Moi, je ne sais pas comment faire pour laver une rue sans engin.

Pour anecdote, je vais vous raconter deux coups de téléphone que j'ai eus à 10 minutes d'intervalle. J'ai eu quelqu'un qui m'a appelée pour me dire... et cela se passait rue de l'Aigle... pour me dire qu'il était gêné le samedi matin par le passage de la laveuse et que cela le dérangeait. 10 minutes après, j'avais un autre riverain, qui était à trois numéros de cette personne, qui se plaignait que la rue n'était pas lavée assez souvent.

Alors, il est difficile de contenter tout le monde. Eh bien, la laveuse passe le matin ; que voulez-vous ? Je n'ai pas d'autre solution que de faire passer la laveuse pour laver la rue. On n'arrivera jamais à satisfaire tout le monde !

Je pense que le débat est clos et nous allons passer au vote.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais que vous nous donniez des explications, Madame Juvin-Marleix, parce que je ne les ai pas totalement comprises, en tout cas sur le nettoyage du cimetière.

J'en profite pour ouvrir une petite parenthèse par rapport aux propos de M. Dransart, où je me souviens de l'intervention d'Eau et Force, parce que j'y étais aussi. Je pense qu'Eau et Force a quelques intérêts – on va dire cela comme cela ! – à, évidemment, ce que nous soyons dans une société de consommation d'eau, vu le travail qu'ils font. Donc, leur argument – que l'on peut entendre, parce qu'il est toujours intéressant d'entendre des arguments, mais toujours à prendre quand même avec précaution parce qu'ils sont quand même dans un domaine qui les intéresse particulièrement – est que cela continue à fonctionner, on peut le comprendre !

Je voudrais avoir quelques explications sur ce que vous proposez en termes de nettoyage maintenant du cimetière. Je suis un peu étonné – mais peut-être qu'avec vos explications, je ne le serai plus du tout – que, dans le rapport, on nous indique que maintenant cela va être cette société qui va s'occuper du nettoyage du cimetière et cela n'aura aucune incidence financière sur le contrat.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Oui.

**Mme Juvin-Marleix**

Cela n'en a aucune, dans la mesure où, déjà, pour le respect des 35 heures, SITA est obligé d'embaucher pour pallier les RTT, etc., la réduction du temps de travail des agents qui sont affectés aux 15 secteurs, maintenant 16... enfin, sur les 15 secteurs. Ils étaient payés sur 40 heures, manifestement, donc avec 35 heures sur le site plus 5 heures hebdomadaires de trajet. L'embauche de ces deux agents qui tourneront sur les 15 secteurs va permettre également à ces deux agents qui ont été embauchés par SITA de venir travailler également sur le cimetière.

**M. Macé**

Donc vous êtes en train de nous dire, en passant du nombre d'heures de travail de 40 à 35 heures, en embauchant deux agents en plus, SITA est en train de nous dire que la masse salariale consacrée à la Garenne-Colombes n'est pas en augmentation ?

**Mme Juvin-Marleix**

Écoutez !

**M. Macé**

C'est intéressant, en tout cas, de dire : on embauche plus et la masse salariale ne change pas.

**Mme Juvin-Marleix**

C'est la réalité. Moi, je ne vais pas être plus royaliste que le roi ! SITA me dit : « J'embauche et je ne vais pas vous faire payer plus ». Qu'est-ce que vous voulez que je dise ? Je vais dire : « Mais si ! Imputez-moi les charges sociales et patronales, et puis, et puis... augmentez le contrat ! » On m'augmente le contrat sur l'entrée et la sortie des bacs. On me fait une moins-value sur la collecte de corbeilles et on me dit : « Je vous mets des agents SITA sur le cimetière. » Pas dans le cimetière, mais sur le cimetière ! Je suis contente, non ? Vous aussi ?

**M. Macé**

Certainement que SITA est devenue une entreprise philanthropique, donc maintenant elle considère qu'il faut qu'elle aide les collectivités territoriales.

*(Protestations - rires.)*

C'est une démonstration très intéressante, mais je pense qu'on va demander de l'appliquer à l'ensemble des collectivités, ce que vous êtes en train de dire.

Je constate quand même juste qu'en final, on paie plus, quand même !

**Mme Juvin-Marleix**

On paie plus... Mais, attendez...

**M. Macé**

Donc, dans l'ensemble des calculs, j'imagine, faits par SITA, tout est intégré, y compris ces deux agents en plus.

**Mme Juvin-Marleix**

Oui, non, mais attendez...

**M. Macé**

Voilà ! Eh bien, voilà ! Donc, on est bien d'accord qu'avec votre proposition, on augmente le contrat, à cause de l'ensemble de cette prestation.

**Mme Juvin-Marleix**

Non, je ne suis pas persuadée parce que... Non ! L'augmentation...

Non, écoutez ! Vous regardez les chiffres. Ils ont un intérêt à continuer à travailler avec nous, ils ont un intérêt à ce que soit contractualisée quand même *in fine* une plus-value, même si elle n'est pas délirante, une plus-value quand même.

Quand vous faites bien les calculs, l'entrée et la sortie de bacs, qui fait l'objet d'une disposition contractuelle de l'avenant, c'est quoi ? C'est en fait l'embauche, là aussi, de deux agents SITA. Deux agents SITA, cela nous est répercuté : 56 700 euros hors taxes, annuel. Voilà, c'est l'entrée et la sortie de bacs. Pourquoi ? Parce qu'on augmente de 36 % le nombre d'adresses à faire, donc cela fait 58 heures par semaine. Là, ils nous le répercutent, ne vous inquiétez pas.

J'imagine qu'ils trouvent leur intérêt. Cela s'appelle peut-être aussi un geste commercial ! Moi, ce qui m'intéresse, c'est qu'ils paient leurs salariés, correctement, et que nous, de notre côté, nous soyons...

Est-ce que vous pensez qu'il est de la responsabilité de la Ville de refuser à SITA de signer ce contrat en lui disant : « Mais écoutez ! Attention ! Vous n'avez pas bien répercuté les charges sociales et les salaires ! Augmentez-nous davantage ! » ? Je ne crois pas que ce soit l'intérêt de la Ville.

Si vous voulez me dire : « tout cela, ce n'est pas une œuvre philanthropique », évidemment c'est une société commerciale. Mais eux, ils ont fait leur décompte : entrée et sortie de bacs, ils nous la facturent, collecte de corbeilles, on l'a en moins et ils nous mettent deux agents dans le cimetière. Voilà !

*(Rires - brouhaha.)*

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Je pense que l'on a fait le tour du sujet. On passe au vote.

**M. Macé**

Non, attendez, j'ai encore d'autres...

**Mme Juvin-Marleix**

Excusez-moi ! C'est 1,5 – excusez-moi pour l'agent... pour la moitié d'agent qui est recruté ! Pour les entrées et sorties de bacs, c'est non pas 2, comme je vous l'ai dit à l'instant, mais 1,5 agent recruté en plus.

**M. Macé**

Est-ce que vous nous confirmez que l'ensemble de l'augmentation de ces coûts va donc se répercuter sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ? Est-ce que cela va être ce résultat-là, direct ? Quelle réflexion êtes-vous en train de mener, et je me réfère à la

décision n° 88 qui passe en fin de séance du Conseil Municipal sur un nouveau contrat – j'ai bien compris que nous allons passer dans quelque temps un nouveau contrat – et donc sur une réflexion menée par rapport au ramassage des ordures ménagères, au nettoyage de la ville pour tenter de maîtriser les coûts qui sont donc en augmentation, puisque vous nous le proposez ce soir ?

**Mme Juvin-Marleix**

S'agissant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, je crois que vous étiez présent lorsque cela a été voté en mars ou en avril ; je n'ai pas la date exacte en tête. Mais enfin, cela a été voté, donc cela a été voté ! On ne va pas revenir dessus ! C'est voté, c'est voté, cela ne va pas se répercuter sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères qui a été votée pour 2008, puisqu'on a voté !

**M. Macé**

Madame Juvin-Marleix, à ma connaissance, et vous étiez présente à ce Conseil Municipal, on a bien voté une augmentation... enfin, vous avez voté, plutôt, une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

**Mme Juvin-Marleix**

Oui...

**M. Macé**

Donc, on est dans le cadre où ce que vous proposez ce soir, il faut être très clair, il faut être totalement transparent, vous proposez une augmentation des services supportés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les Garennois.

**Mme Juvin-Marleix**

Non. Je vous dis non ! La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, oui, il y a eu une augmentation et, lorsqu'elle a été votée, il y a eu une augmentation. Cette augmentation était due à quoi ? Était due à la collecte des déchets verts. Donc, cela n'a rien à voir avec...

*(M. Macé dit non de la tête.)*

Si !

**M. Macé**

Pas uniquement.

**Mme Juvin-Marleix**

Si !

**M. Macé**

Sur ma deuxième question : vos réflexions sur la maîtrise du coût, voire peut-être une diminution, avec le nouvel appel d'offres ? Comment on ramasse des ordures ménagères ? À quel rythme sur la ville ? Qu'est-ce qu'on propose au niveau du nettoyage ? Vous en êtes où ?

**Mme Juvin-Marleix**

Vous me demandez de vous résumer et de conclure le travail que le bureau d'études est en train de faire. Je suis quand même moins informée, je pense, que le bureau d'études, qui est payé pour cela, qui travaille dessus, qui va nous rendre un rapport. Donc, on sera à même de discuter sur les conclusions de techniciens que je ne suis pas, malheureusement, en tout cas sur ce point-là, et je m'entourerai, évidemment, des conseils des techniciens sur ce point.

Il y a une vraie réflexion, effectivement, parce que tout cela, cela coûte cher. C'est vrai, ce que vous dites ! Cela coûte cher et la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, c'est en augmentation, mais là j'insiste sur le fait que l'entrée et sortie de bacs, qui est votée aujourd'hui – c'est cela qui nous coûte cher –, n'est pas comprise dans la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères qui a été votée pour 2008, mais il est vrai que la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères va en augmentant.

On a eu un débat là-dessus. Qu'est-ce qu'on veut, en fait ? Est-ce qu'on veut vraiment du tri sélectif ? Bon ! Il faut le mettre en place.

Je veux bien qu'à partir de l'année prochaine, on aura un débat là-dessus, si vous voulez, on soit réduit vraiment au strict minimum, c'est-à-dire que l'on ne fasse rien, on retire tout, on considère que le tri sélectif n'a pas à être fait. Mais je ne crois pas que ce soit une démarche qui soit très noble pour une Ville qui se dit, comme la nôtre, soucieuse du respect de l'environnement. Je ne pense pas.

Mais il est vrai que les Garennois doivent savoir que cela a un coût. Mais voilà ! C'est l'objet de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères que de financer ce service.

Quand les gens appellent en disant : « Je voudrais bénéficier de l'entrée et de la sortie des bacs », qu'est-ce qu'on doit leur dire ? Non ?

Eh bien, oui... Si on dit oui, effectivement, cela a un coût. Un coût que SITA nous fera payer et que l'on répercutera sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères de 2009. Là oui, effectivement ! Mais c'est un choix, c'est un vrai débat politique. Il faut savoir ce que l'on veut.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway ? Allez-y !

**M. Conway**

Vous désespérez !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Sinon, on va terminer à minuit.

**M. Macé**

On a tout le temps, Madame Labrousse !

**M. Conway**

Non, non, je ne suis pas d'accord avec cela. Je ne suis pas d'accord avec cela et je ne voudrais pas que ces propos interfèrent sur mon intervention.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

On vote sur cette délibération et non sur le prochain appel d'offres.

**M. Conway**

Je voudrais juste dire : comme, avant, on a voté la taxe d'ordures ménagères, Philippe Juvin a clairement signifié que, en fait, ce budget, la Commune ne faisait aucun bénéfice dessus et que les recettes équivalaient aux dépenses. Et, par rapport à cela, ma remarque sur les causes de l'augmentation, où on avait eu un petit échange tragico-comique sur le fait qu'on découvrait que c'était lié au pétrole et que les voitures fonctionnaient à l'électricité. Donc, quelque part, on avait dit qu'il y avait peut-être quelque chose à revoir.

Dans ce sens-là, j'approuve, et je suis très content d'avoir vu cette mission d'assistance et de conseil pour la passation du nouveau marché, parce qu'il s'avère, effectivement, qu'il y a *a priori* des indices qui paraissent décalés par rapport à la pratique et, d'autre part, par rapport aux communes avoisinantes, on constatait des décalages d'augmentations sur lesquelles on a intérêt à regarder quelles sont les bonnes idées autour de nous. Je pense que, dans ce cadre-là, la mission qui va être confiée à ce cabinet d'études sera très intéressante.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Merci.

### **3.6 – Avenant n° 2 au contrat programme de durée barème D. Titulaire du marché : Eco-Emballages.**

**Mme Juvin-Marleix**

Vous le savez, mais pour les jeunes du Conseil Municipal, je le précise, Eco-Emballages, c'est quoi ? C'est une société commerciale, une société anonyme, qui est investie depuis 1992 d'une mission de service public et dont la mission consiste à organiser, à optimiser, à accompagner le tri – on en parlait à l'instant – des emballages ménagers. C'est encore, en quelque sorte, une société de service pour les collectivités locales que nous sommes et, dans le rapport qui vous est soumis, c'est un avenant, là encore, un avenant n° 2.

On vous parle d'un contrat père et d'un contrat fils. De quoi s'agit-il exactement ?

Le contrat père, c'est le contrat qui est signé entre Eco-Emballages, cette société commerciale, qui a une mission d'intérêt général, et le SYCTOM qui est un syndicat auprès duquel nous adhérons de manière indirecte par le biais du SYELOM auquel nous appartenons. Ce contrat père a pour objet de définir les modalités par lesquelles Eco-Emballages apporte un soutien financier, une garantie de reprise des déchets – je vise les emballages. Et, dans ce contrat père, qui nous est applicable dans la mesure où nous sommes adhérents à un des membres du SYCTOM, en quelque sorte, dans ce contrat père, il est réservé la possibilité pour les collectivités locales, donc pour nous, de passer un contrat avec Eco-Emballages pour définir plusieurs missions, notamment pour ce qui concerne le verre, le tri sélectif du verre, et pour ce qui concerne également la communication.

Au final, je résume un peu grossièrement, on touche à peu près 50, 52 000 euros d'Eco-Emballages pour nos actions de communication sur le tri sélectif et pour la récupération du verre et pour les emballages de manière indirecte par le SYELOM.

En fait, l'avenant qui vous est soumis aujourd'hui est un avenant au contrat, ce fameux contrat fils. Parce que je viens de parler du contrat père SYCTOM - Eco-Emballages, qui réserve la possibilité aux collectivités locales de conclure un contrat avec Eco-Emballages. C'est ce que l'on appelle le contrat fils. Ce sont les petits satellites que fait le contrat père.

Ce contrat fils a été conclu entre notre Ville et Eco-Emballages le 17 octobre 2006. Il s'agit d'entériner un certain nombre de modifications, notamment de modifier les délais de réalisation des études et de modifier les conditions de révision du contrat.

Voilà pour les conditions principales.

Ces changements n'ont aucune incidence financière sur le contrat qui nous lie à Eco-Emballages et n'affecteront pas non plus la durée initiale... n'affectent pas la durée initiale, plutôt, qui doit s'achever en décembre 2010.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Isabelle Juvin-Marleix.

Pour information, les recettes : soutien à la consommation, 2 500 euros ; soutien à la tonne triée, emballages, 40 000 euros ; soutien à la collecte du verre, 13 000 euros. En recettes, ce ne sont pas des dépenses. Ce sont bien des recettes.

Des questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**35 voix pour :** unanimité

Unanimité. Merci.

**Aménagement urbain**

**3.7 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.**

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Vous avez reçu, mes chers collègues, la liste des acquisitions et des ventes. Avez-vous des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Ce n'est pas une question, c'est une remarque, Madame Labrousse.

Dans l'acquisition Manzoni, 31 rue de l'Aigle, vous mettez comme destination « démolition dans le cadre de la réalisation d'une école ». L'intitulé est partiellement vrai, donc partiellement faux, cela veut dire ! Ce n'est pas d'une école. C'est, certes, d'une école... « et » d'un groupe de logements qui restent encore à déterminer.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Oui.

**M. Macé**

Si on prend précisément où se trouve la propriété Manzoni, c'est plus pour le logement que pour l'école.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Ce sera pour du logement social, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Si vous vous y engagez, Madame Labrousse, c'est bien, mais ce n'est pas ce qu'on nous a dit jusqu'à maintenant. Mais vous avez raison, Madame Labrousse, on retient votre proposition ! On la vote, même !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Non, J'ai été trop vite ! C'est pour du logement en accession, plus un EHPAD.

**M. Macé**

C'est bien d'y avoir pensé, Madame Labrousse, vous êtes en en progrès !

(Rires.)

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé !

On passe au vote... non, il n'y a pas de vote ! Il est pris acte.

Monsieur Jean-Pierre Hervo, je vous passe la parole pour trois, quatre dossiers, cinq... !

**M. Hervo**

Je vais faire court, parce que si on entre dans les détails, on y passera la nuit et ce n'est pas très intéressant.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Je compte sur vous pour faire très court.

**3.8 - Modification du dossier de réalisation de la ZAC des Champs-Philippe (modification n° 1) et de la convention publique d'aménagement (avenant n° 3).**

**M. Hervo**

C'est la convention publique d'aménagement avec la SEM 92.

Il y a tout simplement lieu de passer un avenant assez... de modifier le dossier de réalisation et de passer un avenant\* avec l'entreprise d'aménagement pour tenir compte, d'une part, d'un certain nombre de petits ajustements de programme dont on a déjà eu l'occasion de parler, notamment au moment du compte rendu annuel budgétaire à la collectivité locale. Mais il s'agit essentiellement, surtout, de régulariser, dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC et dans la convention publique d'aménagement (*inaudible\**) à la SEM 92 le fait que l'aménagement de voirie et des réseaux de la place de Belgique entre dans ce cadre, ce qui n'était pas le cas initialement prévu, quand ce document a été établi et la convention signée.

Comme vous l'avez tous remarqué, il y a un certain nombre de travaux importants entrepris sur la place de Belgique et, bien sûr, il faut régulariser la situation, en faisant en sorte que la SEM 92 soit expressément autorisée ou plus exactement chargée de réaliser ces travaux ; travaux qui, pour l'instant, ont été autorisés par le Conseil Général à la Ville. Il convient que la Ville autorise la SEM 92 à les réaliser.

Ceci étant, cela n'a strictement aucune incidence budgétaire, le krach 2007 est toujours vrai. On aura toujours l'occasion d'en reparler lors du krach 2008. Ceci est un pur ajustement juridique et opérationnel.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Dans la partie... donc la modification n° 1 du dossier de réalisation de la ZAC, il est indiqué, et donc financé en accord avec le Conseil Général, le dévoiement de l'ovoïde départemental situé place de Belgique.

Ce que je voudrais savoir, Monsieur Hervo, c'est : est-ce bien l'ovoïde qui nous posait problème, quand on avait éventuellement envisagé un souterrain en dessous de la place de Belgique ? Ou c'est un autre ouvrage d'assainissement ?

**M. Hervo**

Il y a beaucoup de monde sous la place de Belgique ! Et l'obstacle n° 1, c'est le collecteur du SIAC qui n'est pas un ovoïde mais un tunnel, qui doit faire 6 ou 7 mètres de diamètre, de mémoire, qui lui est l'énorme obstacle strictement incontournable et indéplaçable, puisqu'il a été creusé en tunnel.

C'est donc cet ouvrage qui est l'obstacle essentiel à la réalisation de gros travaux en infrastructures de la place de Belgique, notamment le passage souterrain.

L'ovoïde dont il est question dans la convention, et dont les travaux de dévoiement sont en cours, d'ailleurs, c'est un ovoïde secondaire, départemental qui, lui, vient se jeter dans le collecteur du SIAC, mais c'est un ouvrage important puisque, de tête, c'est un ouvrage de 2,30 mètres de haut sur 1,60 mètre de large, à 9 mètres de profondeur et que l'on dévoie sur à peu près 200 mètres de long.

La particularité de ce dévoiement, c'est qu'il est dans les ouvrages de la ZAC et qu'il n'est pas supporté par le budget communal, contrairement à ce qu'aurait été un passage souterrain, bien évidemment.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Ensuite, en ce qui concerne vos propositions de construction d'équipements publics, on en a déjà parlé longuement dans cette assemblée...

**M. Hervo**

Il n'y a aucun changement.

**M. Macé**

Ce n'est pas ce que j'étais en train de dire, Monsieur Hervo ! Mais je m'interroge tout de même, même s'il n'y a pas de changement, mais peut-être qu'il en faudrait un justement, sur la réalisation d'une crèche de 45 berceaux, donc d'une nouvelle crèche, d'une nouvelle capacité d'accueil de 45, dans un quartier qui va connaître une évolution démographique relativement importante, puisqu'on est autour, *a priori*, de 1 200 logements construits et, donc, la capacité uniquement de cette crèche, même si l'autre crèche existante va être reconstruite éventuellement, mais qui reste dans une capacité que nous connaissons, donc sans augmentation de berceaux, sera-t-elle suffisante pour faire face à l'ensemble des demandes ? Je crois que l'on peut s'interroger.

En ce qui concerne maintenant les espaces verts, moi, ce que je constate dans vos propositions, dans la liste que vous énoncez, c'est qu'une partie, en tout cas celle du cœur de l'îlot Sablière entre les rues Louis-Jean et Pierre Semard, est existante dans l'opération – qui existe déjà depuis quelques décennies sur notre ville – de la cité de la Sablière. Donc, on n'est pas dans le cadre de nouveaux espaces verts, on est dans le cadre peut-être d'une future gestion différente par la Ville ou je ne sais par qui, mais en tout cas, ces espaces verts, à cet endroit-là, sont des espaces verts existants.

En ce qui concerne maintenant le budget que vous nous proposez et pour rebondir à ce que vous nous avez dit lors de l'examen du compte administratif 2007, vous nous avez dit, haut et fort – si l'on peut dire –, que cette opération n'allait pas coûter un centime au budget de la Ville.

Moi, je lis simplement, on en avait déjà parlé, le krach 2007, et je voudrais le rappeler parce que vous nous avez indiqué le contraire, et je pense que ce que vous nous avez indiqué n'est pas la réalité, qu'il y a une participation Ville d'indiquée dans la recette de 12 millions, première participation de la Ville, donc une participation financière indispensable pour équilibrer les dépenses qui nous seront proposées.

Deuxième participation financière, qui apparaît à juste titre dans l'avenant n° 3 de la concession d'aménagement, qui est un apport, entre guillemets, « en nature » de 6,100 millions d'euros, correspondant aux propriétés que la Ville cède à la SEM 92.

Je rappellerai que ces 6,1 millions estimés en valeur d'aujourd'hui, évidemment, ont été acquis pendant de nombreuses années par la Ville de La Garenne-Colombes et donc ont été supportés, à ce que je sache, par les impôts locaux.

Donc, nous sommes bien dans la situation où, globalement, mais ce n'est pas illogique, cette opération coûte au budget de la Ville.

Donc, vous ne pouvez pas dire que cette opération ne coûte rien aux Garennois. Elle a un coût évident, mais, moi, cela ne me choque pas qu'il y ait un coût par rapport à cette opération ; l'aménagement urbain, il faut bien le faire supporter à un moment donné et c'est normal que cela ait un coût. Mais dire que cela n'en a pas un est faux, vu en plus les documents que vous nous présentez et qui retracent tout à fait le contraire, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

On joue sur les mots parce qu'on parle, vous et moi, de la même chose et on le sait bien.

Aujourd'hui, depuis que cette opération est lancée, ce n'est pas le budget communal qui alimente cette affaire. Dans le passé, bien évidemment, mais les propriétés acquises par la Ville et qui sont apportées par la Ville en dotation d'occupation, évidemment, qu'elles ont été acquises, c'est évident ! Mais aujourd'hui, ce n'est pas le contribuable d'aujourd'hui, en 2006, 2007, 2008, 2009 et la suite, ce n'est pas le contribuable qui paie les opérations de ZAC.

Quant aux autres observations précédentes, de mémoire, il n'est pas dit... Tout d'abord, on pourrait débattre longuement, mais ce n'est pas le sujet ni l'heure, sur l'espace vert, l'espace central de la Sablière. Il est quand même, vous conviendrez, dans un état plutôt médiocre et ici il n'est pas question dans le document de création de... Il est question, plus exactement, de création d'espaces verts publics. Aujourd'hui, que je sache, l'espace central de la Sablière est un espace privé. Cela devient un espace public. Cela va devenir un espace public par une cession avec la Sablière. C'est dans le schéma d'organisation du quartier depuis fort longtemps dont bénéficieront tous les Garennois, y compris, bien sûr, les habitants de la Sablière qui auront certainement un espace vert de bien meilleure qualité sous leur fenêtre et à leur disposition.

J'ai oublié votre première remarque.

**M. Macé**

C'est sur la crèche.

**M. Hervo**

Crèche : aujourd'hui, le programme de la ZAC est ce qu'il est en matière de crèche depuis l'origine. Rien n'est intangible. On n'est pas au bout de la ZAC. Il peut encore se passer un certain nombre d'années, d'événements et de réflexions. Et je suis persuadé que la ZAC dont peut-être nos successeurs, ce ne sera peut-être pas nous, poseront la dernière pierre, ne sera sans doute pas exactement celle qui figure sur nos plans aujourd'hui. En matière de crèche, s'il s'avère que, compte tenu des évolutions, des arrivées démographiques dans le quartier ou autres, il est intéressant ou souhaitable de créer des places de crèche supplémentaires dans ce quartier, on le fera.

Aujourd'hui, l'école est calibrée à 17 classes. C'est un calibrage complètement théorique à partir d'une projection non moins théorique d'apport de population. Si, en son temps, la réalité fait que l'on peut se contenter de 15 classes ou qu'au contraire, il faut en faire 20, on ajustera. Là, ce n'est pas un débat. Je suis d'accord avec vous, il manque de places en crèche à La Garenne-Colombes.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Comme partout.

**M. Hervo**

Et toute place créée est un service offert aux Garennois. Nous sommes tous d'accord là-dessus ! On en a créé pas mal depuis 2001. C'est forcément insuffisant, par définition. Donc, c'est un tonneau des Danaïdes, on essaie de le remplir.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

D'autres questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*31 voix pour :*

*M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.*

*4 voix contre :*

*M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL*

Merci.

**M. Hervo**

Je n'arriverai jamais à vous faire voter pour la ZAC ! Je n'y arriverai pas ! Et pourtant je fais des efforts !

### **3.9 - Droit de Préemption Urbain - délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**M. Hervo**

Je vais essayer de faire court et simple, alors que c'est une usine à gaz juridique sans aucune importance.

Le droit de préemption urbain a fait l'objet de tout un tas de débats dans sa mise en place et son ajustement et ses délégations au cours du précédent mandat et à plusieurs reprises. Et une partie de ce droit de préemption urbain était délégué... avait été délégué par le Conseil Municipal à son Maire.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué qu'au mois de mars, nous avons changé de Maire, juridiquement parlant en tout cas. Et donc le Conseil Municipal, dans sa grande sagesse, peut-être pas à l'unanimité, je n'ai pas le souvenir, a délégué au nouveau Maire, en l'occurrence Philippe Juvin, dans le cadre d'une délégation très générale du célèbre article L.2122-22, la délégation du droit de préemption.

Pour que les choses soient parfaitement carrées, il convient aujourd'hui de déléguer de façon précise les différents aspects du droit de préemption institué par le Conseil Municipal dans les années 2006-2007. Strictement aucun changement à la situation ne se présente, ni changement de périmètre ni changement de nature de ce droit de préemption simple, renforcé et motivé par diverses causes.

Aujourd'hui, je vous demande simplement de déléguer à nouveau à M. le Maire les droits de préemption urbains qui lui avaient été délégués au cours du mandat précédent, dans la même forme précise de façon que, juridiquement, tout cela soit parfaitement au carré et inattaquable et incritiquable en termes de stricte légalité.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ?

Nous passons au vote.

**M. Macé**

Sur le vote, Madame Labrousse, je voudrais que l'on vote point par point les trois points, comme il s'agit de trois périmètres différents...

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Non, non !

**M. Macé**

Attendez ! Ne me dites pas non ! Il y a possibilité, évidemment, de voter point par point. On pourrait avoir trois délibérations, cela ne pose aucun souci. Réglementairement, je rappelle que cela ne pose aucun souci.

Je vous demande que l'on vote point par point. Nous, nous sommes pour le premier point et contre les deux autres.

**M. Hervo**

Évidemment ! bien sûr ! C'est embêtant, en étant contre la ZAC, de voter contre le droit de préemption pour l'amélioration... la création du logement social, Monsieur Macé.

Ceci étant, est-ce qu'on délègue au Maire le droit de préemption, oui ou non, c'est la question posée et pas une autre !

**M. Macé**

Comme vous faites une différence sur le territoire communal et sur la partie du territoire des Champs-Philippe étendu, vous savez que nous sommes en opposition avec votre projet. Comme vous maintenez cette différence-là, à juste titre parce que, réglementairement, vous êtes obligés de la maintenir, nous, nous maintenons notre vote par rapport à notre position sur l'aménagement de la ville.

Donc, pour le premier point.

Et on avait voté – Madame Labrousse, si je puis me permettre de vous rappeler cela – différemment lors des précédents Conseils Municipaux sur cette question-là. Donc, c'était tout à fait possible. Et, M. Hervo, je pense qu'il peut confirmer ce que je viens de dire.

**M. Hervo**

Je le confirme, mais on n'a pas voté... il ne s'agissait pas des délégations données à M. le Maire, il s'agissait de l'institution des périmètres de ces droits de préemption urbains. C'était tout autre chose. On n'avait pas institué six ou huit modèles différents de par leur périmètre ou leur motivation de droit de préemption urbain en une seule délibération, cela aurait été loufoque.

Maintenant, ces droits de préemption urbains ont été institués sur la ville, votés à la majorité, quelques-uns sans doute à l'unanimité, peut-être, le Bulletin Officiel le dirait.

D'accord, mais ils existent. Ils sont ce qu'ils sont. Ils ont été votés, ils ont été institués, il s'agit de les déléguer ou non à M. le Maire. On ne va pas faire trois votes pour une chose pareille !

**M. Macé**

C'est tout à fait possible, mais nous maintenons notre demande de vote et nous vous avons indiqué nos votes.

Voilà ! Vous en tenez compte ou pas, à la limite, maintenant c'est vous qui décidez, vous avez la majorité. Nous, nous demandons, de toute façon, ces votes-là, vous les connaissez, ils doivent être retranscrits dans le cadre du compte rendu analytique du Conseil Municipal.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Qui vote contre la délégation à M. le Maire en vertu de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ?

**M. Macé**

Vous connaissez nos votes. Vous les avez enregistrés. Vous faites cela par rapport aux autres élus, maintenant.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Qui s'abstient ?

**M. Hervo**

Vous votez contre ou vous ne participez pas ?

**M. Macé**

Je le répète ! Je ne vais pas répéter 36 fois la même chose !

Je vous ai dit que, pour le premier point, nous sommes pour ; sur les deux autres points, nous sommes contre. C'est quand même clair. Je ne peux pas être plus clair.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

C'est sur l'ensemble ?

**M. Macé**

On est contre ce que vous proposez parce que vous pouvez faire différemment !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

Merci.

**3.10 - Acquisition d'un terrain nu, sis 15 rue Pasteur, cadastré section D n° 199 pour 264 mètres carrés, appartenant à M. Bernard Jolly.**

**M. Hervo**

Il s'agit de la poursuite des acquisitions amiables dans le cadre du périmètre de ZAC.

La première délibération, c'est l'acquisition d'un terrain à M. Jolly, qui a été acquis au prix que l'on attendait et qu'en a demandé M. Jolly, de 204 000 euros.

Je peux répondre par anticipation à la question de M. Macé : l'estimation des Domaines était de 237 000 euros. M. Jolly en a réclamé 204 000 euros. Nous lui avons proposé 204 000 euros. Il est d'accord et je vous propose d'approuver cette acquisition.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ?

**M. Macé**

Pour être complet dans ce que vous dites, Monsieur Hervo, l'avis des Domaines a même donné la possibilité de négocier 10 % de plus que l'estimation des Domaines qui aurait pu porter donc une acquisition, si je sais encore calculer, autour de 250 000 euros. Vous acquérez un bien qui ne se monte qu'à 204 000 euros.

Voilà la différence, par rapport à un propriétaire qui, s'il avait eu l'estimation des Domaines, aurait pu avoir un prix supérieur à ce que vous vous êtes mis d'accord entre vous.

**M. Hervo**

Monsieur Macé, vous êtes extraordinaire ! Ce soir, vous n'avez cessé de nous expliquer que nous ne dépensions pas assez d'argent !

*(Rires.)*

C'est assez extraordinaire ! Je commence à comprendre peut-être pourquoi les Garennois ne votent pas tous pour vous !

**M. Macé**

Vous êtes contre le droit de la propriété maintenant, Monsieur Hervo ? C'est nouveau, cela. C'est intéressant ! C'est-à-dire que vous estimez que, par rapport aux estimations des Domaines, qui prévoyaient un chiffre...

**Mme Labrousse, présidente de séance**

S'il vous plaît, Monsieur Macé...

**M. Macé**

... que quelqu'un à qui on a vendu à un chiffre inférieur, c'est très bien ! Je pense que l'on va informer les habitants de ce quartier de vos méthodes, c'est très intéressant !

**M. Hervo**

Monsieur Macé, s'il vous plaît !

Regardez-moi, s'il vous plaît !

*(Murmures de protestation.)*

**M. Macé**

Vous ne m'impressionnez pas, Monsieur Hervo, en plus !

**M. Hervo**

Je ne cherche pas à vous impressionner...

**M. Macé**

Je peux vous regarder sans aucun problème.

**M. Hervo**

Je ne cherche pas à vous impressionner mais je voudrais quand même que vous soyez... que vos propos ne soient pas à la limite de l'insulte !

**M. Macé**

Mes propos n'ont pas été insultants, ils ont repris une estimation des Domaines qui prévoient les prix en dessus, c'est tout.

**M. Hervo**

Monsieur Macé, je suis très clair ! M. Jolly voulait 204 000 euros de sa propriété, nous lui avons offert 204 000 euros. Il est d'accord. Un point, c'est tout !

Vous pouvez raconter ce que vous voudrez sur vos sites Internet ou dans vos feuilles de chou, cela ne changera pas notre détermination à bien gérer les finances de la Commune !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais noté, en tant que citoyen garennois, que, régulièrement, ce problème venait à l'esprit, ce qui nous a conduits dans notre programme à proposer vraiment une évaluation et une méthode de conduite lors d'acquisitions de logements dans ce domaine-là.

Vous le savez tous, le quartier des Champs-Philippe est un quartier qui est en pleine transition, avec actuellement une phase qui est particulièrement dure pour ceux qui résident dans ces zones de constructions futures ; vous évoquez après 2012. Il y a des terrains en friche, il y a des bâtiments qui sont murés, il y a des chantiers de démolition, il y a l'absence de petits commerces. Et tout cela concourt, en fait, à des conditions de vie difficiles et certains propriétaires souhaitent légitimement déménager.

Dans ces conditions, il nous apparaît qu'une négociation, comme vous le suggérez, des conditions de rachat ne peut pas se dérouler sur une base équilibrée parce que vous avez, d'une part, le propriétaire qui est pressé et, d'autre part, la Commune qui non seulement est le seul acquéreur potentiel mais elle n'est pas forcément pressée.

Nous demandons donc qu'une réunion tripartite entre les trois listes en présence soit provoquée pour déterminer un critère objectif et constant de valorisation du bien à partir de l'évaluation faite par les Domaines.

Évoquer, comme vous le faites là, que le propriétaire a tout loisir de le céder à ce prix-là, c'est méconnaître qu'il y a un rapport de force qui n'est pas en sa faveur dans le contexte actuel.

Je pense que c'est – et je prends à témoin l'ensemble des participants –, je pense que c'est tout à l'honneur de la Municipalité de se poser légitimement cette question, dans un contexte qui est particulier. Vous imaginez un propriétaire qui a 80 ans, qui n'a plus de boulangerie à côté, qui ne peut plus marcher ; il n'est pas en mesure de peser longtemps sur un choix au moment de la vente de son bien.

Donc, je réitère ma demande, c'est que, par rapport à cela, on se prenne le temps, en dehors d'un Conseil Municipal, pour poser légitimement ces problèmes, confronter nos points de vue et arrêter une ligne de conduite par rapport à une évaluation des Domaines qui, elle, n'est pas supposée non plus brader l'argent public. Je vous remercie.

**M. Hervo**

Je ne vais pas polémiquer toute la nuit là-dessus. Simplement, je vous dirai que M. Jolly n'a pas 80 ans et que le terrain en l'occurrence, c'est un terrain nu, un bout de jardin dont il n'était pas très sûr d'être le propriétaire, parce que c'est le résultat d'un héritage ancien. Ce monsieur habite en province depuis des décennies. Donc, il n'a pas été trop traumatisé par l'affaire !

Ceci étant, je ne pense pas que nous ayons de leçon à recevoir sur la façon dont on négocie en notre âme et conscience, et honnêtement, les acquisitions dans ce secteur ou ailleurs. Les acquisitions ont toujours été menées de façon très claire, très précise, en toute honnêteté et cela continuera.

Alors, recevoir des leçons de civisme ou d'honnêteté intellectuelle, bon, peut-être, mais on fait notre boulot, on prend nos responsabilités en notre âme et conscience et on se regarde dans la glace très clairement tous les matins sans rougir !

**M. Conway**

Je vous propose simplement qu'au lieu que ce soit en votre âme et conscience, que ce soit en nos âmes et conscience.

**M. Hervo**

C'est ce que l'on appelle la démocratie participative.

**M. Conway**

Exactement.

**M. Hervo**

La démocratie a parlé au mois de mars.

**Mme Juvin-Marleix**

On est là pour cela ce soir, Monsieur Conway, d'ailleurs.

Je voulais rassurer M. Macé. Les propriétaires peuvent parfaitement demander l'évaluation des Domaines. Donc, rien n'empêche ce monsieur de demander la communication du rapport. Qu'est-ce qui l'empêche de le faire ? Rien. Donc, il peut demander.

**M. Macé**

Ce que vous venez de dire, c'est très intéressant parce que c'est le contraire que nous avait dit M. Hervo. Il faudrait vous mettre d'accord entre vous pour savoir si on peut communiquer ou pas. Quand j'ai posé la question, il m'a dit que non, mais peut-être que cela a changé !

**Mme Juvin-Marleix**

En tout état de cause, le débat est assez intéressant parce que vous, vous nous demandez finalement de conclure à un prix supérieur au prix voulu par le propriétaire lui-même.

On l'aurait fait, cela, est-ce que, très sincèrement, en votre âme et conscience... en votre âme et conscience ! Est-ce que vous ne nous auriez pas reproché de jeter l'argent par les fenêtres et de ne pas être un bon gestionnaire de l'argent qui ne nous appartient pas ? Parce qu'on est là à gérer les deniers publics. En votre âme et conscience ? C'est une question, vraiment, je m'interroge là-dessus.

**M. Macé**

Je vais vous répondre sans aucun souci et je vais anticiper sur le deuxième point qui nous intéresse toujours, dans le cadre de ces acquisitions.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Nous allons déjà voter sur cette délibération.

**M. Macé**

Je répondrai après, n'ayez crainte.

**Mme Juvin-Marleix**

J'espère !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.  
**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.  
**1 abstention :** M. CONWAY.

Merci.

**3.11 - Acquisition d'un appartement (lot 60) et d'une cave (lot 11) sis 33 Bd National, cadastrés section D n° 268 pour 1 023 mètres carrés, appartenant à Mme Issaad.**

**M. Hervo**

C'est en application d'un accord de principe que nous avons convenu avec la famille Issaad qui est propriétaire d'un assez grand nombre d'appartements, enfin plusieurs appartements dans le secteur. Nous étions convenus avec elle de lui acheter un appartement par an aux conditions qu'elle souhaitait. Là encore, elle nous a proposé en début d'année un de ses appartements, du 33 boulevard National, au prix de 180 000 euros. Nous avons accepté et je vous demande d'approuver cette acquisition.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Des questions ?

**M. Macé**

Alors, mes chers collègues, vous nous proposez donc une acquisition à 180 000 euros. L'avis des Domaines, en date du 8 février 2008 fixe, premièrement, un prix à 208 000 euros, avec une marge de négociation de 10 %. C'est la réalité, ce ne sont pas mes documents, ce sont les vôtres et ce sont ceux aussi, évidemment, d'administrations qui ont à émettre l'avis dit des Domaines.

Pour répondre à votre question, Madame Juvine-Marleix, moi, ma préoccupation, elle est vis-à-vis de ces personnes qui n'ont pas toujours décidé, pour x raisons, de quitter ce quartier-là. Et comme on est dans le cadre d'une opération de ZAC, évidemment, un certain nombre ont été obligés de le quitter.

La question que nous devons nous poser par rapport à ces personnes qui sont propriétaires, c'est : est-ce que le bien que nous allons leur acheter est un bien, premièrement, qui correspond à la valeur du marché ? Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui le marché a été pendant plusieurs années en augmentation importante et que la difficulté du logement est une réalité pour un grand nombre de nos concitoyens, à la Garenne-Colombes comme dans l'ensemble du territoire national, d'ailleurs, et qu'à partir de là, nous devons voir si les valeurs de biens que la Ville propose correspondent bien à cette valeur, pour essayer que ces personnes après retrouvent une possibilité de se reloger. C'est notre rôle tout simplement de ne pas être dans une valeur j'allais dire qui est largement, ou un peu moins, inférieure à une estimation des Domaines, qui correspond, entre nous, à la valeur du marché, tout simplement, parce que les gens qui font les Domaines le font aussi en fonction de la valeur du marché. Donc, c'est : correspond à un bien.

Quand vous êtes propriétaire, Madame Juvine-Marleix, ce qui est peut-être votre cas, le jour où vous allez vendre votre bien, vous n'allez pas vouloir le vendre à une valeur inférieure au marché. Tout simplement, c'est cela !

**Mme Juvine-Marleix**

Rien ne m'empêche, si je ne suis pas d'accord avec la proposition faite par la Commune, de faire une contre-proposition. Si la Commune est d'accord ! Si moi-même, je prends l'initiative de faire une proposition et que la Ville est d'accord, où est le problème ?

Où est le problème ?

À ce moment-là, on saisit... Je pense que la procédure, c'est... si... éventuellement de saisir le juge de l'expropriation... Non !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Mais non !

(Brouhaha.)

**Mme Juvine-Marleix**

Pardonnez-moi !

**M. Hervo**

N'oublions pas, nous ne sommes pas dans un domaine totalement amiable !

**Mme Juvine-Marleix**

Dans un domaine totalement amiable, alors, *a fortiori*, ce que je dis a du poids : c'est que l'on fait une contre-proposition si l'on n'est pas d'accord. Si on fait une offre et que la Ville dit oui, où est le problème ? Pourquoi toujours imaginer que le propriétaire est un incapable et qu'il n'a pas la possibilité d'estimer son bien ? Il l'estime ! Il nous fait une proposition, on l'accepte ! C'est la logique, le bon sens.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je ne me suis peut-être pas fait bien comprendre quand j'ai exposé la situation de la ZAC des Champs-Philippe. Mais justement, on n'est pas dans une situation normale. On est dans une situation où le quartier est en train de se dégrader pour des raisons inévitables. Je veux dire, toute ZAC passe par cette phase-là. On n'a rien inventé.

Mais, par contre, je pense que c'est tout à l'honneur d'une démocratie de défendre ceux qui sont en position de non-choix, de faiblesse. Dans ces cadres-là, on a la chance d'avoir un repère objectif qui est l'avis des Domaines. Réellement, il y a une réflexion à mener là-dessus. Et en notre âme et conscience, sans aucun problème.

**Mme Juvin-Marleix**

Je ne crois pas avoir eu la réponse de M. Macé tout à l'heure quand je lui demandais si, en son âme et conscience...

*(Brouhaha.)*

... si, en son âme et conscience... si un propriétaire...

Pardonnez-moi d'agacer, mais c'est quand même une question intéressante, je pense !

Si un propriétaire nous propose 100 et que l'on propose 200, en votre âme et conscience, Monsieur Macé, est-ce que vous pensez que nous gérons bien les deniers publics ? C'est intéressant de le savoir !

**M. Macé**

Qu'est-ce que vous pensez quand un propriétaire vient vous voir avec ses connaissances, plus ou moins approfondies, de ces questions-là, quand on est confronté à une ZAC et à une appropriation par la collectivité... d'ailleurs, pour, après, céder une partie à des opérateurs privés. Mais passons là-dessus ! Est-ce que vous croyez qu'il est toujours en capacité de connaître totalement la réglementation, de savoir qu'il y a même un avis des Domaines qui est donné à un moment donné, de le réclamer éventuellement si on peut le réclamer ?

Je crois, et comme le disait Christophe Conway, on est dans le cadre où des personnes se trouvent – il faut le dire – un peu démunies face à ce type d'opération et que je ne voudrais pas, mais je ne fais pas, moi, de procès d'intention, et je ne voudrais pas que...

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Écoutez, là, je crois qu'il faut arrêter...

**M. Macé**

... que, par ce biais-là, des personnes n'aient pas un retour par rapport à leur valeur de leur bien, c'est tout.

Quand je constate que, systématiquement – c'est quasiment le cas aujourd'hui –, les valeurs proposées d'achat sont inférieures à l'avis des Domaines, je me pose des questions. C'est tout ce que je veux dire.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, je vous répète qu'il s'agit d'une acquisition amiable, la Ville est déjà propriétaire dans cet immeuble, que la propriétaire habite Colombes et que l'appartement était libre de toute occupation.

Nous passons au vote ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

**5 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Merci.

**3.12 - Rétrocession à la SEM 92 des lots 4, 5, 8, 10, 15 et 16 dépendant de la copropriété 17 rue du Renard, cadastrée section F n° 48, au bénéfice de la SEM 92.**

**3.13 - Rétrocession de la propriété sise 6 rue Veuve Lacroix, cadastrée section D n° 27 au bénéfice de la SEM 92.**

**M. Hervo**

Je vais vous présenter simultanément les deux délibérations qui suivent, puisqu'il s'agit, dans les deux cas, de rétrocession à la SEM 92.

En fait, le Conseil Municipal avait, respectivement en 2007 et en 2006, déjà décidé de la rétrocession de ces biens acquis par la Ville à la SEM 92. Il s'est avéré, en fait, que nous avons oublié dans les délibérations d'inclure les frais annexes à l'acquisition... répercuter les frais annexes à l'acquisition à la SEM 92.

Donc, je vous demande, pour les deux cas, d'abroger les délibérations précédentes et d'approuver de nouveau les cessions de ces propriétés à la SEM 92 pour leur prix d'acquisition majoré des frais annexes, frais de notaire ou autres, liés à cette vente, c'est-à-dire une rétrocession pour l'intégralité des dépenses supportées par la Ville.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ? Nous passons au vote.

Pour la première délibération concernant la copropriété 17 rue Renard, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

Je vous remercie.

La délibération n° 2, la rétrocession de la propriété 6 rue Veuve Lacroix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Je vous remercie.

### **3.14 - Avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 2006-1142 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92).**

**M. Hervo**

Comme on peut présumer du résultat du vote, je vais être court !

En fait, il s'agit de donner un avis sur une modification des statuts de l'Établissement public foncier départemental qui s'est aperçu à l'usage qu'il pouvait bénéficier de l'exercice du droit de préemption, mais que ses statuts ne permettaient pas à son Conseil d'Administration de déléguer l'exercice de ce droit à son Directeur général ou son Directeur général adjoint, ce qui est opérationnellement un peu gênant, l'EPF se retrouvant en situation d'être obligé de réunir son Conseil d'Administration à chaque fois qu'il souhaite exercer le droit de préemption que lui délèguent les communes.

En fait, l'Établissement public foncier a modifié ses statuts dans ce sens, demande aux communes leur avis, et je vous propose, bien évidemment, d'émettre un avis favorable à cette modification de statuts de l'Établissement public foncier.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

*A priori*, dans le projet de décret, on ne parle pas d'ailleurs que de l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine. Est-ce que l'avis aujourd'hui du Conseil Municipal ne porte que sur cette partie-là du décret ou sur l'ensemble du décret ?

**M. Hervo**

Non, c'est sur l'ensemble du projet de décret dont je vous ai rappelé le point qui me paraît le plus significatif.

**M. Macé**

Si c'est cela, mon intervention ne va de nouveau, à mon avis, pas vous plaire ! Nous émettrons un avis favorable sur les modifications proposées, à ce moment-là, à l'Établissement public foncier d'Ile-de-France mais un avis défavorable pour celui des Hauts-de-Seine.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Nous passons au vote. Qui est contre ?

**M. Macé**

Sur les Hauts-de-Seine : contre.

Un décret, c'est un cadre global. C'est pour cela que je vous ai posé la question.

**M. Hervo**

Le titre de notre délibération, c'est : concerne l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine. On ne va pas se limiter à notre (*inaudible\**)...

**M. Macé**

Si cela concerne uniquement ce point-là, le vote est non.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

**4 voix contre :** M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Je vous remercie.

### **3.15 - Extension du périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) : avenant n° 1 à la convention signée entre l'EPF 92 et la commune le 12 décembre 2007 portant sur les secteurs préopérationnels dénommés « Ferry-Fauvelles » et « Sartoris ».**

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Le point 3.15 étant retiré, nous passons aux décisions.

**M. Conway**

Pouvez-vous nous donner la raison du fait que ce point soit retiré de l'ordre du jour ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Je n'ai pas à vous donner de raison. Il est retiré de l'ordre du jour.

**M. Conway**

C'était juste pour le faire noter par tout le monde. Merci.

#### **IV - Divers**

##### **4.1 - Décisions.**

###### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Vous avez tous reçu la liste des délibérations qui ont été prises par M. le Maire.

- N° 2008/74 : Contrat post réponse National.
- N° 2008/75 : Avenant au contrat d'assistance du logiciel Concerto.
- N° 2008/76 : Contrat avec Blanger Organisation pour la fête de la Ville.
- N° 2008/77 : Contrat avec Classic Rent pour la fête de la Ville.
- N° 2008/78 : Accord-cadre passé en procédure adaptée : groupement de commande commune - CCAS de La Garenne-Colombes - Acquisition des fournitures de bureau de la Ville et du CCAS de La Garenne-Colombes.
- N° 2008/79 : Contrat avec le groupe Gwen pour la fête de la musique.
- N° 2008/80 : Contrat avec Guy Cousteix pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2008/81 : Fourniture de mobilier urbain de voirie.
- N° 2008/82 : ANNULE.
- N° 2008/83 : Contrat avec Dominique Senay pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2008/84 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de plantes et fleurs annuelles en godets pour les besoins des services de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2008/85 : Contrat avec le groupe Spirit of Swing 5T et pour la fête de la musique.
- N° 2008/86 : Marché à procédure adaptée - Mise à disposition d'un outil en ligne de gestion de la dette et d'un conseil expert.
- N° 2008/87 : Contrat avec Jacques Lambert pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2008/88 : Mission d'assistance et de conseil pour la passation d'un marché de collecte et de nettoyage pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2008/89 : Contrat avec l'orchestre Yves Bousson - Club de danse pour les thés dansants.
- N° 2008/90 : Travaux et étude de reconnaissance géotechniques au marché des Vallées à La Garenne-Colombes.

###### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

###### **M. Macé**

Sur la décision 88, est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications sur la nature de la mission d'assistance et de conseil pour la passation d'un marché de collecte et de nettoyage pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes ?

###### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Nous avons besoin d'un cabinet pour une mission d'assistance et de conseil pour la passation du marché de collecte et de nettoyage pour la Ville. C'est un contrat qui est conclu avec la société Indigo\*, domiciliée à Chambéry, pour un montant de 56 092,40 euros TTC. Le contrat de collecte arrive à échéance en mai 2009 et cette étude a pour objet de diagnostiquer l'existant, de proposer des levées d'optimisation\*, tant technique que financier, et de nous assister dans la passation du marché.

###### **M. Macé**

Donc, Madame Labrousse, si j'en déduis bien, nous aurons une présentation, peut-être à plusieurs séances de la Commission voirie, de ces propositions et donc de cette mission d'assistance qui s'élève, je le note, à plus de 56 000 euros ?

###### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Absolument.

Autres questions ?

###### **M. Billard**

Sur la 2008/90 – là, c'est pour mon information personnelle –, qu'est-ce qu'un travail de reconnaissance géotechnique pour le marché des Vallées ?

###### **Mme Labrousse, présidente de séance**

Jean-Pierre Hervo va vous répondre.

###### **M. Hervo**

C'est tout simplement des investigations sur les caractéristiques de sol dans le secteur du marché des Vallées, pour avancer dans les analyses de faisabilité technique éventuelle d'un parking souterrain dans ce secteur, tout simplement, pour savoir si on est dans le granit ou si on est dans les sables mouvants.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

D'autres questions ? Non.

#### **4.2 - Remerciements.**

**Mme Labrousse, présidente de séance**

M. le Maire a reçu des remerciements des associations suivantes :

- Amicale Philatélique et Cartophile Garennoise
- Club Loisirs et Découvertes
- Association Sportive du Lycée La Tournelle
- Club Vermeil
- Tir Sportif Garennois
- Drapeau Blanc
- Photo-Club de La Garenne
- ADAVAIP 92
- Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur
- Association Solidarités Emploi Chômage (ASEC)
- Scouts et Guides de France
- Association Rhin et Danube
- Société Saint Vincent de Paul
- Navarre association amicale des anciens du 5<sup>ème</sup> R.I.
- Association des Cheminots de l'Ouest (ASCO)
- Association d'entraide des Polios et handicapés.

#### **4.3 - Questions orales.**

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway, vous avez posé une question orale. Voulez-vous nous en donner connaissance, s'il vous plaît ?

**M. Conway**

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Madame Labrousse, mes chers collègues, nous souhaiterions avoir des précisions sur le statut, le nombre et la qualification des aides-ménagères actuellement employées par le CCAS. Plus précisément :

- ont-elles un statut de vacataire ou d'agent territorial ? Dans le premier cas, envisagez-vous de leur procurer un statut plus stable et de les mensualiser ?
- auprès de combien de personnes âgées interviennent-elles ? Quel est en moyenne le nombre d'heures qu'elles effectuent chaque mois ?
- quelles sont leur fourchette de rémunération et leur ancienneté ?
- quelles sont les possibilités de formation et d'évolution qui leur sont offertes ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway. Je vais vous répondre.

Monsieur Conway, vous vous trompez d'employeur. Ce n'est pas la Ville mais le CCAS qui emploie les aides à domicile.

Aussi, le Conseil Municipal n'est pas compétent pour répondre à une question sur le personnel employé par le CCAS, établissement public administratif autonome.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir adresser votre question au Président du CCAS.

Je vous remercie.

**M. Conway**

Madame Labrousse, vous ne vous préoccupez pas du sort des personnes que vous avez transférées au CCAS ?

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Ce n'est plus du personnel communal, c'est du personnel CCAS et il faut vous adresser à M. le Président du CCAS.

**M. Macé**

Bien que vous ayez fait un CTP commun ? Donc, c'est extraordinaire (*inaudible\**). Il y a un CTP commun, comité technique paritaire, entre la Ville et le CCAS et vous nous répondez...

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, je vous rappelle que les questions orales n'apportent pas de débat.

Monsieur Billard, vous avez posé deux questions. Je vous demande de poser la question concernant la garantie d'emprunt de 750 000 euros.

**M. Billard**

Madame le Premier adjoint, mes chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal, les élus de la majorité municipale ont décidé de garantir un emprunt de 750 000 euros pour acheter un pavillon de 200 mètres carrés habitables à Bois-Colombes pour le Directeur général des services qui est en poste à La Garenne-Colombes depuis 2004.

Ce dernier bénéficie déjà d'un logement de fonction depuis sa nomination, pour lequel, sauf erreur de ma part, et vous m'en ferez la remarque si je me trompe, il ne paie ni loyer ni charge.

Cet appartement, situé rue Voltaire, est propriété de la Ville de La Garenne-Colombes.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal si des travaux ont été réalisés dans ce logement depuis 2004 soit par des entreprises soit par les services municipaux et, dans l'affirmative, naturellement, de nous préciser la nature des travaux, ainsi que le coût et l'année d'exécution.

Je vous en remercie.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Billard. Je vais vous répondre.

Monsieur le Conseiller Municipal, avant de vous répondre sur le 15, rue Voltaire, je vous rappelle que, en ce qui concerne le pavillon acheté à Bois-Colombes, celui-ci est acquis par la SEM de La Garenne-Colombes dans le but non seulement d'enrichir son patrimoine, mais également de doter la Ville d'un logement qui puisse être mis à disposition du Directeur Général des Services.

Il s'agit donc d'une décision qui s'explique par la nécessité de disposer, comme le Maire a eu l'occasion de vous le dire lors de notre dernière séance, de moyens pour rendre attractive à des emplois de direction la collaboration avec une ville comme La Garenne-Colombes.

Dans cette perspective, il est apparu opportun de réaliser cette opération en début de mandat, et ceci, indépendamment du fait que l'actuel DGS reste ou non en poste. De la même façon, et dans la même volonté de disposer de davantage de logements de fonction, deux autres biens vont également bientôt être acquis pour loger des collaborateurs de la Ville.

En ce qui concerne la rue Voltaire, je constate que, comme certains auteurs de lettres anonymes, vous vous intéressez de près au logement occupé par notre actuel Directeur Général des Services. Il n'y a d'ailleurs pas que vous et les auteurs des lettres qui s'y intéressent puisque *Le Parisien*, sur appel anonyme, avait été « informé », entre guillemets, de libéralités qui auraient été prises avec l'argent public et avait interrogé le Maire sur ce logement où des dépenses inappropriées auraient été engagées depuis que M. Lieberherr y loge avec sa famille.

Votre question est pour moi l'occasion d'apporter certaines précisions qui, je ne me fais aucune illusion, n'ont pas pour but de mettre un terme aux rumeurs mais vous apporteront des éléments précis et vérifiables.

Tout d'abord, et contrairement à ce que vous indiquez dans votre question, le Directeur Général des Services n'est dispensé ni d'une redevance au titre de l'occupation du logement qu'il occupe ni du paiement des charges y afférentes.

Déjà là, Monsieur Billard, vous voyez comment une information erronée peut être source de malveillance et comment, même sans penser à mal mais par simple négligence de votre part, voire une certaine indifférence aux conséquences humaines qui peuvent être ainsi provoquées, vous participez à la diffusion de rumeurs infondées.

En l'espèce, et par délibération puis par décision du Maire, le Directeur Général des Services bénéficie d'un logement de fonction par utilité de service et non par nécessité de service. Cela conduit donc l'intéressé, à l'instar de tous les agents logés par utilité de service, à verser une redevance logement. À cette redevance, s'ajoute le paiement des charges de l'immeuble (charges communes et fluides) qui s'impose à tous les locataires et qui correspond à environ 30 % de la redevance dont s'acquitte le Directeur Général des Services. Je précise également que le Directeur Général des Services paie également ses factures de téléphone et sa consommation d'électricité.

En réponse à votre question sur les travaux réalisés au 15, rue Voltaire dans l'appartement du Directeur Général des Services, je vous rappelle en premier lieu que l'immeuble date de 1992 et, avant qu'il ne soit occupé par M. Lieberherr et sa famille (tout le monde sait maintenant qu'il a trois enfants), il était occupé depuis le 15 janvier 1993 par un agent d'accueil de l'état civil qui y vivait seule avec son mari et y accueillait parfois son grand fils.

Au départ de cet agent, qui avait donné son congé avant que M. Lieberherr ne soit recruté (je tiens à le préciser parce que, au train où vont les choses, on va bientôt dire que le Maire a expulsé un pauvre agent pour installer le DGS à sa place !), des travaux ont été entrepris (et ceci, avant la prise de fonction de M. Lieberherr) par des entreprises auxquelles avait recours le Cabinet Jammot Sigot, titulaire du mandat de gestion du parc locatif de la Ville.

La somme des travaux, dont je tiens une copie de la facture à votre disposition, s'élève à environ 45 000 euros et consistent principalement en la réfection de l'électricité, des peintures et des sols.

Sur le montant ainsi que la nature des travaux, j'attire votre attention, Monsieur Billard, qu'ils s'inscrivent tous deux dans une volonté politique générale de la Ville qui consiste à maintenir son parc à un haut niveau de qualité.

À titre de comparaison, ont été entrepris par la SEM de La Garenne-Colombes des travaux dans le parc social de la Ville pour un coût rapporté au mètre carré supérieur à celui réalisé dans le logement occupé par le Directeur Général des Services, à savoir 650 euros par mètre carré rue Pasteur, soit 22 000 euros pour 43 mètres carrés, ou encore 541 euros, toujours rue Pasteur, soit 36 000 euros pour 59 mètre carré.

Pour le logement du 15, rue Voltaire, le ratio s'établit à 480 euros par mètre carré.

Dans cet esprit, je vous renvoie au récent rapport d'inspection de la MILOS (Mission Interministérielle pour l'Inspection du Logement Social) qui précise – je cite – que « la visite du patrimoine permet de constater un parc de bonne qualité et bien entretenu, qu'il soit conventionné ou non. Au fur et à mesure de leur vacance, les logements bénéficient d'une remise en état de haut niveau [...] cet effort important est lié au haut niveau de remise en état des logements, action prioritaire, ainsi qu'aux travaux de modernisation des immeubles anciens. »

C'est exactement dans le même esprit que travaille la Ville pour son patrimoine.

Enfin, pour finir, Monsieur Billard, je vous confirme que, depuis ces travaux entrepris en septembre et octobre 2004, donc avant l'entrée dans les lieux de M. Lieberherr et de sa famille, aucuns travaux n'ont été entrepris si ce n'est le remplacement gratuit d'un pare-douche par l'entreprise qui l'avait installée en raison d'une mauvaise pose.

Pardonnez la longueur de la réponse, Monsieur Billard, mais je la souhaitais circonstanciée pour vous montrer combien mêler sa voix à la rumeur, d'abord me surprend venant de vous, mais également peut finir par se retourner contre ses auteurs dont je regrette, à titre personnel, que vous fassiez désormais partie.

**M. Macé**

Non, non, là, on ne peut pas laisser dire cela, Madame Labrousse ! On ne peut pas dire cela !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Il n'y a pas de débat, je suis désolée.

**M. Macé**

Vous ne pouvez pas et on n'acceptera pas ce que vous avez dit en dernier ! C'est inacceptable vis-à-vis d'un conseiller municipal qui ne rentre pas dans cette logique-là et qui pose une question.

**M. Billard**

Ma question était justement peut-être pour démentir certaines rumeurs et pouvoir répondre aux Garennois qui posent ces questions, Madame. Je suis désolé.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Vous avez tous les éléments, Monsieur Billard.

**M. Macé**

Merci de nous en donner acte, Madame Labrousse, de ce que nous venons de dire.

**M. Billard**

Je l'ai posée honnêtement. Dommage que vous l'ayez mal interprétée !

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Billard, vous avez posé une deuxième question ?

**M. Billard**

C'est simplement une question.

Comme nous le savons tous, notre Maire Philippe Juvin a rejoint, à sa demande, les forces françaises basées en Afghanistan pour une durée de deux mois. Ceci est un choix personnel que nul ne peut lui contester.

Cependant, cette nouvelle activité le tient éloigné des responsabilités, malgré les progrès des techniques de communication qui lui permettent de rester en contact, je le sais, à distance. Malgré tout, sa responsabilité est pour le moins amoindrie.

La seule question est : à ce titre, qu'en est-il des indemnités qui lui sont versées au titre de Maire de La Garenne-Colombes pendant cette période, simplement indemnités qui s'élèvent aux environs – et là vous me contredirez, si je me trompe – aux environs de 3 800 euros par mois. Merci pour votre réponse.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Billard.

Écoutez, ce n'est pas moi qui vais vous répondre, je passe la parole à M. le Maire.

**M. le Maire (enregistrement vidéo, en différé)**

Chers collègues, bonsoir.

Eh bien, je vais répondre à la question de M. Billard.

Monsieur Billard s'inquiète de savoir si je suis disponible pour les affaires de La Garenne-Colombes.

La réponse est oui. Tous les jours, Monsieur Billard, parce que la Ville est parfaitement gérée par les adjoints, en particulier le premier adjoint, Claudine Labrousse, tous les jours, j'ai au téléphone les services, les élus, pour m'enquérir de ce qui se passe à La Garenne-Colombes, pour donner mon avis, bref, pour tout, sauf sur me désintéresser des affaires de La Garenne-Colombes. Donc, ma disponibilité, comme vous dites, n'est pas amoindrie.

J'espère que je vous ai rassuré et que vous repartirez ce soir tout à fait rassuré.

La preuve, d'ailleurs, vous l'avez devant vous : c'est que je suis même capable de répondre à la question la moins intéressante de toute la soirée, c'est-à-dire la vôtre ! C'est vous dire que, vraiment, je suis très disponible pour La Garenne-Colombes !

Au fond, la vie est assez mal faite : quand je suis à La Garenne-Colombes, vous dites que je m'intéresse trop à toutes les affaires de La Garenne-Colombes, je contrôle tout et, quand je ne suis pas là, eh bien, vous dites que je ne contrôle plus rien et que je ne fais plus rien !

Monsieur Billard, la vérité est entre les deux. C'est que, quand je suis là, je travaille avec mes adjoints, quand je ne suis pas là, ce sont les adjoints qui travaillent avec moi, mais dans tous les cas, je suis présent et j'ai ma place. Donc, soyez rassuré.

Maintenant que j'ai répondu à M. Billard, je me pose, moi, une deuxième question. C'est : pourquoi M. Billard a-t-il posé cette question ?

Alors, c'est assez simple ! C'est que M. Billard a peur que ma démarche apparaisse sympathique aux yeux d'un certain nombre de Garennois et il essaie de la rendre moins sympathique, voire antipathique, en la réduisant et même en la miniaturisant, cet engagement que j'ai en Afghanistan, à travers une sombre affaire d'indemnités.

Monsieur Billard, vous êtes un homme que j'apprécie plutôt, voyez-vous... habituellement... habituellement... et je ne peux pas m'empêcher de penser qu'au fond, vous n'êtes pas très fier de la question que vous avez posée parce que vous en avez identifié très clairement tous les éléments poujadistes et d'extrême droite. Vous ne l'avouerez pas, bien sûr, parce que vous considérez que c'est de la politique, même si je considère, moi, que la politique, c'est un peu autre chose que de poser des questions poujadistes et d'extrême droite.

Voilà ! Plus que six semaines ! Dans six semaines, je suis de retour. Vous verrez, je suis sûr, mes chers collègues que, dans six semaines, il y en a qui considéreront que je suis beaucoup trop présent et beaucoup trop impliqué dans les affaires de La Garenne-Colombes. La vie est vraiment très, très, très mal faite !

En tout cas, je souhaite à tous une très bonne soirée et d'excuser la mauvaise qualité des images, mais je ne suis pas encore très au point comme caméraman. Et puis, je vous donne rendez-vous, peut-être, au prochain Conseil Municipal de La Garenne-Colombes. D'ici là, je vous rassure, je resterai disponible pour La Garenne-Colombes et pour les affaires de notre Commune. À bientôt à tous.

**Mme Labrousse, présidente de séance**

Merci à tous et au prochain Conseil Municipal, donc le 9 juillet.

*La séance est levée à 23 heures 05.*